



UFR DE PHILOSOPHIE

**Master Mention « Philosophie »
Parcours « Philosophie politique et Éthique »**

**Responsable du parcours
Madame Céline Spector**

**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS
Année universitaire 2026/2027**

Sommaire

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION

- 1.1. Inscription administrative
- 1.2. Inscriptions pédagogiques
- 1.3. Contrôle des connaissances
- 1.4. Dates de rentrée
- 1.5. Contacts

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 2.1. Objectifs de la formation
- 2.2. Équipe de formation et thématiques de recherche des enseignants-chercheurs
- 2.3. Maquettes des enseignements, crédits ECTS/coefficients

3. L'ANNÉE DE MASTER 1

- 3.1. Cours de tronc commun (UE 1)
 - 3.1.1. M1/2PHPO13 Cours de tronc commun I : Céline Spector
 - 3.1.2. M1/2PHPO14 Cours de tronc commun II : Charles Girard
 - 3.1.3. M1/2PHPO15 Cours de tronc commun III : Jean-Cassien Billier
- 3.2. TD (UE 2 & UE 3)
 - 3.2.1. TD1 : Philosophie politique (UE 2)
 - M1/2PHPO21, TD 1 - Groupe 1 : Théo Courdavault (S1)
 - M1/M2PHPO21, TD 1 - Groupe 2 : Gabriel Darriulat (S1 et S2)
 - 3.2.2. TD 2 : Philosophie morale (UE 3)
 - M1/2PHPO31 TD 2 - Groupe 1 : Théo Courdavault (S1 et S2)
 - M1/2PHPO31 TD 2 - Groupe 2 : Anne Morvan (S1 et S2)
- 3.3. Séminaires de formation à la recherche (UE4, UE5 & UE6)
 - M1/M2PHPO41/51 : Philosophie politique 2 : Cécile Dégiovanni
 - M1/M2PHPO42/52 : Philosophie politique 3 : Charles Girard
 - M1/M2PHPO43/53 : Philosophie politique 4 : Louis Guerpillon
 - M1/2PHPO44/54 : Philosophie politique 5 : Philippe Audegean
 - M1/M2PHPO45/55 : Philosophie politique 6 : Céline Spector
 - M1/M2PHPO46/56 : Philosophie politique 7 : Pierre-Henri Tavoillot
- 3.4. Méthodologie M1/2PHPO70 (UE7)

4. L'ANNÉE DE MASTER 2

- 4.1. Mémoire de recherche (UE 5)
- 4.2. Séminaires de formation à la recherche (UE 1 & UE 2)
 - M3/M4PHPO11/21 : Philosophie politique 2 : Louis Guerpillon
 - M3/M4PHPO12/22 : Philosophie politique 3 : Philippe Audegean

M3/M4PHPO13/23 : Philosophie politique 4 : Charles Girard

M3/M4PHPO14/24 : Philosophie politique 5 : Céline Spector

M3/M4PHPO15/25 : Philosophie politique 6 : Pierre-Henri Tavoillot

M3/M4PHPO17/27 : Philosophie politique 8 : Cécile Dégiovanni

4.3. TD de tronc commun

4.3.1. TD de lecture de textes (UE 3)

M3/M4PHPO30 : Textes contemporains, groupe 1 : Jean-Baptiste Juillard (S1) Pierre-Henri Tavoillot (S2)

M3/M4PHPO30 : Textes contemporains, groupe 2 : Théo Courdavault

4.3.2. TD spécialisé (UE4)

M3/M4PHPO4A : TD spécialisé 1 : Jean-Cassien Billier

M3/M4PHPO4B : TD spécialisé 2 : Jean-Baptiste Juillard (S1) Théo Courdavault (S2)

4.4. Séminaire commun de recherche (UE 6)

M3/4PHPO60 : Séminaire de recherche

5. JOURNÉES D'ÉTUDE, SÉMINAIRES ET COLLOQUES

6. INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

7. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION

1.1. Inscription administrative

L'admission en M1 se fait exclusivement via l'application nationale «Mon Master» <https://www.monmaster.gouv.fr>, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Une fois régulièrement admis, les étudiants doivent procéder à leur inscription administrative à Sorbonne Université.

L'admission en M2 pour les étudiants venant d'une autre université se fait via l'application e-candidat : <https://candgest-2026.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>. Les étudiants de Sorbonne Université qui souhaitent changer de parcours-type entre le M1 et le M2 doivent également passer par la procédure e-candidat. En revanche, les étudiants inscrits en M1 de politique et éthique en 2025-2026 n'ont pas à être à nouveau admis et peuvent donc procéder directement à leur inscription administrative.

La procédure d'inscription administrative est décrite ici: <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>.

1.2. Inscriptions pédagogiques

Une fois inscrits administrativement à Sorbonne Université, les étudiants doivent procéder à leurs inscriptions pédagogiques auprès de l'UFR durant le mois de septembre en passant par l'application IPWEB (ENT>Accueil>Scolarité>Inscription pédagogique>Lien dans le corps du texte ou <https://ipweb.sorbonne-universite.fr>).

Master 1 et Master 2 : ouverture des IPWEB sur l'ENT étudiant à partir du 11 septembre 2026 et accessible jusqu'au 9 octobre 2026

■ Attention : les inscriptions pédagogiques se font à chaque semestre et conditionnent l'inscription aux examens et, par conséquent, la possibilité de valider les UE du master:

Lors de leurs inscriptions pédagogiques, les étudiants ont le choix entre une inscription en régime de contrôle continu et une inscription en régime de dispense d'assiduité.

Le régime de contrôle continu est le régime normal. L'inscription en régime de dispense d'assiduité est une inscription dérogatoire qui peut être accordée, sur décision du directeur de l'UFR, aux étudiants ayant une activité professionnelle, ayant des enfants à charge, inscrits dans deux cursus indépendants, aux étudiants handicapés, aux sportifs de haut niveau, aux étudiants engagés dans la vie civique ou aux étudiants élus dans les Conseils.

Les étudiants répondant à l'une de ces conditions doivent faire la demande d'une inscription en régime de dispense d'assiduité, avec justificatifs, auprès du secrétariat de l'UFR un mois au plus tard après la date du début des cours de chaque semestre universitaire. Si la situation de l'étudiant l'exige (maladie, changement de contrat de travail, etc.), le délai d'un mois pourra être repoussé. L'étudiant s'inscrit alors dans le groupe « dispensés d'assiduité » lors de ses inscriptions pédagogiques en ligne (IP web). En l'absence des justificatifs exigés, le secrétariat inscrira l'étudiant en régime de contrôle continu.

1.3. Contrôle des connaissances

Conformément aux modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil académique de l'université, *toutes les UE de Master sont évaluées en régime de contrôle continu intégral et ne font donc pas l'objet d'une session de rattrapage.* toutes les UE de master sont évaluées en régime de contrôle continu intégral et ne font donc pas l'objet d'une session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables ici : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/scolarite>

Le contrôle continu peut prendre des formes différentes qui seront précisées par l'enseignant responsable de l'UE (exercice sur table, interrogation orale, mini-mémoire, exposé, etc.).

Les étudiants dispensés d'assiduité valident leurs UE en participant au dernier examen de contrôle continu organisé par l'enseignant responsable ou en lui remettant un travail préalablement défini.

■ Les étudiants inscrits en régime de dispense d'assiduité doivent donc consulter régulièrement les informations postées sur l'application Moodle (décrite infra) sur laquelle figurent notamment les modalités d'évaluation qui leur seront appliquées. Ils peuvent aussi prendre contact, en début de semestre, avec l'enseignant responsable pour obtenir toute information nécessaire à la validation de l'UE.

Les étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'échange, notamment ERASMUS, sont soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

Les étudiants ayant un handicap peuvent bénéficier de mesures particulières lors des épreuves.

Les évaluations des UE de master peuvent avoir lieu durant la période de cours comme durant la période d'examens définie par le calendrier universitaire voté au CA.

Pour le calcul de la moyenne de chaque semestre, la note de chaque UE est affectée d'un coefficient égal au nombre d'ECTS (*European Credits Transfer System*) de l'UE. La répartition des ECTS par UE est détaillée *infra* p. 8-9.

Le passage de Master 1 en Master 2 est conditionné par l'obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 (éventuellement après compensation entre les deux semestres de M1).

Dates des jurys

Les notes obtenues aux différentes UE sont communiquées aux étudiants quelques jours après la tenue des jurys. Le jury de Master se réunira, au premier semestre, le 3 février 2027 et, au second semestre, le 2 juillet 2027. Pour les M2, une session dérogatoire de remise tardive des mémoires est organisée au mois de septembre, avec une réunion du jury le 22 septembre 2027.

Dates de remise des mémoires de Master 2

En M2, la remise du mémoire aura lieu avant le 09 juin 2027, avec l'accord du Directeur ou de la Directrice de recherche (date à préciser). Cependant, et après accord du directeur ou de la directrice de recherche, les étudiants peuvent également remettre leur mémoire le 31 août 2027, dans le cadre de la session dérogatoire de septembre.

Les mémoires doivent être déposés sur Moodle. Un exemplaire papier peut être demandé. Il sera remis au secrétariat de l'UFR.

Une page de garde standardisée du mémoire est à télécharger à partir de la rubrique MOODLE de la spécialité ou sur l'ENT étudiant.

La soutenance du mémoire a lieu devant un jury composé d'au moins deux enseignants, dont le directeur ou la directrice de recherche.

Précision concernant les séminaires

Tous les séminaires de M1 et de M2 ont lieu sous forme de séances de *deux heures par quinzaine*. Les séminaires de M1 débutent en général la première semaine de cours, ceux de M2 la deuxième. Il est, dans tous les cas, indispensable de prendre connaissance du planning des séances communiqué lors de la première séance par l'enseignant responsable du séminaire et affiché à l'UFR et sur l'ENT, ainsi que sur la plateforme MOODLE.

1.4. Dates de rentrée

Réunion de rentrée du parcours « Philosophie politique et éthique » :

Le Lundi 14 septembre 2026 de 18h à 19h30, amphithéâtre Guizot.

Début des enseignements :

— Le lundi 14 septembre 2026 pour l'ensemble des enseignements de M1 et les TD de M2.

— Le lundi 21 septembre 2026 pour les séminaires de M2.

1.5. Contacts

Gestionnaire des masters : Madame Amélie Renault

UFR de philosophie, Sorbonne, escalier E, 2^{ème} étage.

Téléphone : 01 40 46 26 83.

Email : lettres-philosophie-master@sorbonne-universite.fr

Ouverture du secrétariat de l'UFR de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, en télétravail le lundi et le mercredi.

Responsable de la spécialité : Madame Céline Spector (celine.spector@sorbonne-université.fr).

Réception des étudiants le lundi de 14h30 à 15h30 au S1; mercredi de 15h à 16h au S2 (Sorbonne, bureau F41).

L'horaire de la permanence de tous les enseignants de l'UFR est affiché en début d'année au secrétariat et consultable sur le site de l'UFR.

Plateforme MOODLE et information des étudiants

<https://moodle-lettres-26.sorbonne-universite.fr>

Sur la plateforme MOODLE (chemin : sciences humaines/philosophie/master), les étudiants pourront trouver une rubrique intitulée « Informations master philosophie politique et éthique ». Toutes les informations et documents utiles à l'ensemble de la spécialité, M1 et M2, figurent dans cette rubrique. Ils trouveront également sur la plateforme, pour chacune de leurs UE, une page de cours où figurent les informations et documents postés par l'enseignant responsable de l'UE.

Cependant la plateforme MOODLE ne remplace pas l'ENT étudiant (rubrique « UFR de philosophie »), sur lequel figurent les informations relatives aux éventuelles absences des enseignants et à l'organisation des examens.

Les étudiants doivent consulter régulièrement ces deux espaces virtuels, les informations administratives et pédagogiques intéressant toute l'UFR ou toute la spécialité n'étant pas diffusées individuellement à chaque étudiant. Il importe également que les étudiants s'inscrivent, via leur adresse électronique, à toutes les rubriques MOODLE qui les concernent, afin de faciliter l'envoi de messages électroniques groupés.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1. Objectifs de la formation

Le Master de philosophie de Sorbonne Université offre, depuis plus de 20 ans, une spécialisation en philosophie politique et éthique, qu'il fut longtemps le seul, dans les universités françaises, à proposer. Sur les 500 étudiants environ que compte chaque année le Master de philosophie de Sorbonne Université (hors préparation à l'agrégation), entre 130 et 150 d'entre eux sont inscrits dans le parcours-type « politique et éthique ».

Les principaux enseignements du Master, ainsi que les travaux personnels des membres de son équipe de formation, se donnent pour but d'aborder des problématiques qui ne sont pas simplement le produit de l'histoire de la philosophie politique et de la philosophie morale, mais qui jaillissent des sociétés contemporaines elles-mêmes. Tout en fournissant aux étudiants une solide maîtrise des bases historiques, conceptuelles et doctrinales de ces disciplines, le Master vise également à leur donner les outils méthodologiques visant à leur permettre de se mesurer par eux-mêmes aux problématiques applicatives imposées par l'état présent de nos sociétés.

2.2. Équipe de formation et thématiques de recherche des enseignants-chercheurs

Professeurs

Philippe AUDEGEAN (philippe.audegean@sorbonne-universite.fr) : *philosophie politique de l'âge classique (XVII^e-XVIII^e siècle) ; philosophie du droit, philosophie pénale ; philosophie des Lumières ; philosophie italienne, Lumières italiennes.*

Charles GIRARD (charles.girard@sorbonne-universite.fr) : *philosophie politique contemporaine (démocratie, justice, droits) ; philosophie du droit ; philosophie des sciences sociales.*

Céline SPECTOR (celine.spector@sorbonne-universite.fr) : *philosophie politique, philosophie de l'histoire, philosophie du droit ; la philosophie des Lumières et son héritage ; l'Europe (généalogie de l'idée européenne, identité et solidarité).*

Maître de conférences, habilité à diriger des recherches (HDR)

Pierre-Henri TAVOILLOT (phtavoillot@gmail.com) : *éthique des âges de la vie et des générations ; philosophie de l'éducation ; philosophie politique (autorité et art de gouverner).*

Maîtres de conférences

Jean-Cassien BILLIER (jcassienbillier@gmail.com) : *éthique normative, méta-éthique, éthique appliquée ; théories de la justice ; philosophie du droit.*

Louis GUERPILLON (louis-guerpillon@orange.fr) : *philosophie morale, philosophie allemande.*

Cécile DEGIOVANNI (cecile.degiovanni@gmail.com) : *philosophie du droit, théories de la justice*

Professeurs agrégés (PRAG)

Anne MORVAN (anne.morvan@inspe-paris.fr) : *philosophie politique, philosophie de l'éducation.*

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

Théo COURDAVAULT (theocourdavault@gmail.com) : *philosophie morale.*

Gabriel DARRIULAT (gabriel.darriulat@college-de-france.fr) : *philosophie politique.*

Doctorants contractuels

Marco MAFFEZZOLI (maffezzoli96@gmail.com) : *philosophie des Lumières.*

Chargés de cours

Jean-Baptiste JUILLARD, pr. agrégé et docteur (profjuillard@gmail.com), *philosophie politique.*

2. 3. Maquettes des enseignements, crédits ECTS/coefficients

Parcours-type : Philosophie politique et éthique

Master 1

M1S1	Ects	Intitulé des UE	H. CM semaine	H. CM semestre	H. TD semaine	H. TD semestre
		<u>UE 1 Tronc commun</u>				
	4	TC1 Hist. philosophie politique moderne	2	26		
	4	TC2 Intro. à l'éthique économique et sociale	1,5	19,5		
	4	TC3 Intro. to Applied Ethics *	1,5	19,5		
	2	UE 2 TD 1 : philosophie politique			1,5	19,5
	2	UE 3 TD 2 : philosophie morale			1,5	19,5
	4	UE 4 Séminaire de spécialité du parcours (1)	1	13		
	4	UE 5 Séminaire de spécialité du parcours (2)	1	13		
	4	UE 6 Séminaire hors parcours**	1 ou 1,5	13 ou 19,5		
	2	UE 7 Méthodologie				8
Total	30		8/8,5	104,5/110,5	3	47

M1S2	Ects	Intitulé des UE	H. CM semaine	H. CM semestre	H. TD semaine	H. TD semestre
		<u>UE 1 Tronc commun 2</u>				
	4	TC1 Hist. philosophie politique moderne	2	26		
	4	TC2 Intro. à l'éthique économique et sociale	1,5	19,5		
	4	TC3 Intro. to Applied Ethics *	1,5	19,5		
	2	UE 2 TD 1 : philosophie politique			1,5	19,5
	2	UE 3 TD 2 : philosophie morale			1,5	19,5
	4	UE 4 Séminaire de spécialité du parcours (1)	1	13		
	4	UE 5 Séminaire de spécialité du parcours (2)	1	13		
	4	UE 6 Séminaire hors parcours**	1 ou 1,5	13 ou 19,5		
	2	UE 7 Méthodologie				8
Total	30		8/8,5	104,5/110,5	3	47

* Le cours de tronc commun 3 est dispensé en anglais.

* * Le séminaire hors parcours est à choisir dans la liste des séminaires des autres parcours du master mention « philosophie » (*Histoire de la philosophie-métaphysique-phénoménologie, Esthétique et philosophie de l'art, Philosophie des sciences, de la connaissance et de l'esprit*), ou dans les séminaires du master I de sociologie.

Parcours-type : Philosophie politique et éthique
Master 2

M2S3	Ects	Intitulé des UE	H. CM semaine	H. CM semestre	H. TD semaine	H. TD semestre
	7	UE1 Séminaire 1*	1	13		
	7	UE2 Séminaire 2**	1	13		
	4	UE3 Textes de philosophie politique ou d'éthique contemporains			1,5	19,5
	4	UE4 TD de spécialisation, au choix : Philosophie du droit Philosophie de l'histoire			1,5	19,5
	7	UE5 Mémoire : travail d'étape				
	1	UE 6 Séminaire commun de recherche	1	12		
Total	30		3	38	3	39

M2S4	Ects	Intitulé des UE	H. CM semaine	H. CM semestre	H. TD semaine	H. TD semestre
	4	UE1 Séminaire 1*	1	13		
	4	UE2 Séminaire 2**	1	13		
	3	UE3 Textes de philosophie politique ou d'éthique contemporains			1,5	19,5
	3	UE4 TD de spécialisation, au choix : Philosophie du droit Philosophie de l'histoire			1,5	19,5
	15	UE5 Mémoire				
	1	UE 6 Séminaire commun de recherche	1	12		
Total	30		3	38	3	39

*Le Séminaire 1 est celui du directeur du Mémoire.

**Le Séminaire 2 est à choisir dans la liste des séminaires du parcours « Philosophie » .

3. L'ANNÉE DE MASTER 1

L'année de Master I comporte cinq enseignements de tronc commun, trois CM (3.1.) et deux TD (3.2.), ainsi que trois séminaires de formation à la recherche (3.3), auxquels s'ajoutent des séances de méthodologie (3.4).

3.1. Cours de tronc commun (UE 1)

Les trois cours de tronc commun (CTC) sont assurés par Céline Spector (CTC1, 2h hebdo.), par Charles Girard (CTC2, 1,5h hebdo.) et par Jean-Cassien Billier (CTC3, 1,5h hebdo.). Ces trois cours visent à fournir aux étudiants un socle commun de connaissances fondamentales, le premier en mettant l'accent sur la dynamique de l'histoire de la philosophie politique moderne, le second en proposant une introduction systématique à l'éthique économique et sociale, le troisième en proposant un panorama des grands thèmes de l'éthique appliquée contemporaine. *Ce dernier enseignement est dispensé en anglais.*

3.1.1. M1/2PHPO13 Cours de tronc commun I : **Histoire de la philosophie politique moderne**

Enseignante (Semestres 1 et 2) : **Céline Spector**

Doit-on envisager la modernité politique comme l'avènement des théories du droit naturel et du contrat social ? En accordant toute son importance aux théories de l'art de gouverner, ce cours esquissera une généalogie de la modernité politique. Les théories de Hobbes, Locke, Montesquieu et Rousseau seront au cœur de nos analyses : il s'agira de revenir sur les controverses du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle relatives à la souveraineté, la propriété, la citoyenneté et la liberté.

Les deux semestres seront organisés de la manière suivante :

S1. Les premières théories du contrat social (Hobbes, Locke)

S2. Consentement et art de gouverner (Montesquieu, Rousseau)

Sources primaires :

- Machiavel, *Le Prince*, trad. M. Gaille, Paris, Le livre de Poche, 2000 ; *Le Prince*, trad. Yves Lévy, Paris, GF, 1980
- Machiavel, *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, trad. Alessandro Fontana et Xavier Tabet, Paris, Gallimard, 2004
- Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1974, 2000, chap. X à XXVI.
- Locke, *Traité du gouvernement civil*, tr. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1992 ; trad. J.-F. Spitz, PUF, 1995.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, livres I à XIX.
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, B. Bachofen et B. Bernardi éd., Paris, GF-Flammarion, 2001.
- Rousseau, *Du contrat social*, B. Bernardi éd., Paris, GF-Flammarion, 2001.

Autres lectures recommandées :

- Althusser L., *Politique et histoire, Cours à l'ENS, 1955-1972*, F. Matheron éd., Paris, Seuil, 2006.
- Audier S., *Les Théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004.
- Manent P., *Naissances de la politique moderne. Machiavel, Hobbes, Rousseau*, 1977, rééd. Paris, Payot, 2007.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, « Champs essais », 2012.
- Strauss L., *Droit naturel et histoire*, trad. M. Nathan et E. de Dampierre, Paris, Flammarion, 1986.
- Terrel J., *Les Théories du pacte social*, Paris, Seuil, 2001.

3.1.2. M1/2PHPO14 Cours de tronc commun II: **Philosophie politique contemporaine**

Enseignant (Semestres 1 et 2) : **Charles Girard**

Le cours propose une introduction aux grandes questions et controverses de la philosophie politique contemporaine. Il interroge les normes associées à l'égalité politique, du point de vue de l'exercice du pouvoir comme de la répartition des biens et des maux qu'il produit.

Le premier semestre est consacré aux philosophies de *la démocratie*, qui analysent les fondements moraux et les formes institutionnelles de ce régime. Le cours compare les théories élitistes, minimalistes, économiques, délibératives et participatives de la démocratie. Il examine ainsi les débats relatifs au vote, à la négociation et à la délibération, au majoritarisme et au constitutionnalisme, à la vérité et à l'autorité, à l'élection et au tirage au sort, ou encore aux dispositifs participatifs et à l'espace public.

Le second semestre est dédié aux philosophies de *la justice*, qui étudient les principes organisant la distribution des biens et des maux produits par la coopération sociale. Le cours considère en particulier les théories utilitaristes, libertariennes, marxistes et égalitaristes de la justice sociale. Il interroge l'objet de la distribution (bien-être, ressources, capacités, etc.), son critère (égalité stricte, équité, priorité), son périmètre (infranational, national, supranational), ses biais structurels (classistes, sexistes, racistes) et son articulation avec l'égalité relationnelle.

Afin de préparer le cours, les étudiants peuvent lire les chapitres indiqués entre parenthèses pour certains des ouvrages ci-dessous.

Bibliographie :

Semestre 1 : Philosophies de la démocratie

- John Stuart MILL, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, trad. M. Bozzo-Rey et al., [1861] 2013.
- Hans KELSEN, *La démocratie. Sa nature, sa valeur*, trad. C. Eisenmann, Paris, Dalloz, [1929] 2004 (chap. VI, X).
- Joseph Alois SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, trad. G. Fain, Paris, Payot, [1942] 1990 (chapitres XXI et XXII).
- Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Paris, 1996.
- Jürgen HABERMAS, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, [1992] 1997 (chap. VII, VIII).
- John RAWLS, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, Paris, PUF, [1993] 2001 (lect. VI).
- Iris Marion YOUNG, *Democracy and Inclusion*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- David ESTLUND, *L'autorité de la démocratie*, Paris, Hermann, [2007] 2011.

- Charles GIRARD et Alice LE GOFF (dir.), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010 (Introduction).
- Jane MANSBRIDGE, *Dispositifs de la démocratie. Entre participation, deliberation et representation*, Paris, Classiques Garnier, 2022.

Semestre 2 : Philosophies de la justice

- John Stuart MILL, *L'utilitarisme*, trad. C. Audard, Paris, Puf, [1863] 2012 (chap. V).
- Karl MARX, *Critique du programme de Gotha*, trad. S. Sonia Dayan-Herzbrun, Paris, Éditions sociales, [1873] 2008 (Part. I).
- John RAWLS, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil, [1971] 1987 (chap. I-III).
- Robert NOZICK, *Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books, 1974.
- John HARSANYI, *L'éthique et le comportement rationnel*, trad. J.-P. Cléro, Paris, Hermann [1977] 2022.
- Susan Moller OKIN, *Justice, Genre et Famille*, Paris, Flammarion, [1989] 2008.
- G.A. COHEN, *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?*, Paris, Hermann, [2001] 2010.
- Nancy FRASER, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La découverte, 2011 (chap. 2).
- Magali BESSONE et Daniel SABBAGH (dir.), *Race, racisme, discriminations. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2015.
- Marta C. NUSSBAUM, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, trad. S. Chavel, Paris, Flammarion, [2011] 2024.

3.1.3. M1/2PHPO15 Cours de tronc commun III

Semestre 1: **Moral Philosophy: key theories and concepts**

Enseignant (Semestres 1 et 2) : **Jean-Cassien Billier**

This course offers a comprehensive overview of moral philosophy, structured in three parts: a historical introduction that familiarises students with key figures and texts (Aristotle, Shaftesbury, Hutcheson, Hume, Kant, Bentham, Mill, Sidgwick, Moore); a theoretical section devoted to the five main families of contemporary normative theories (consequentialism, Kantian ethics, virtue ethics, contractualism, natural law), setting out the fundamental theses of the leading proponents of each contemporary theoretical family; a meta-ethical section which examines the status of moral judgements. This course will be taught bilingually, and will therefore include extensive sections in French.

Bibliography :

- Russ Shafer-Landau (ed.), *Ethical Theory. An Anthology, Second Edition*, Blackwell, 2013 ; *The Ethical Life. Fundamental Readings in Ethics and Moral Problems*, Fourth Edition, Oxford University Press, 2018 .
- John Skorupski (ed.), *The Routledge Companion to Ethics*, Routledge, 2010.
- Ophélie Desmons, Stéphane Lemaire & Patrick Turmel (éd.), *Manuel de métaéthique*, Hermann, 2019.
- Ruwen Ogien & Christine Tappolet, *Les Concepts de l'éthique. Faut-il être conséquentialiste?*, Hermann, 2008.

Semestre 2: **Applied Ethics: Human Beings and their Environment, Bioethics & Public Health Ethics**

The second-semester course, run jointly with the Master's in Medical Humanities, will cover a series of fundamental issues in *bioethics* (principlism, consent and autonomy, abortion, euthanasia and assisted suicide, death, human genetic enhancement) and *public health ethics*: disaster medicine and triage, epidemics and vaccination, health equity, screening programmes), as well as two issues concerning the *relationship between human beings and their natural environment*: animal ethics and environmental ethics. Each issue will be accompanied by a detailed presentation document and a specific bibliography. All materials will be in English. The course will be delivered bilingually: partly in English and partly in French.

Bibliography :

- Stephen Gardiner & Allen Thompson, *The Oxford Handbook of Environmental Ethics*, Oxford University Press, 2017.
- Andrew Linzey & Clair Linzey, *The Palgrave Handbook of Practical Animal Ethics*, Macmillan, 2018.
- Helga Kuhse & Peter Singer, *A Companion to Bioethics*, Blackwell, 2009.

3.2. TD (UE 2 & UE 3)

Les étudiants doivent valider deux TD, un TD 1 de philosophie politique et un TD 2 de philosophie morale. Pour chacun de ces deux TD, les étudiants ont le choix entre deux groupes de TD détaillés ci-dessous.

3.2.1. TD1 : Philosophie politique (UE 2)

Les étudiants s'inscrivent dans l'un des deux groupes de TD.

M1/2PHPO21, TD 1 - Groupe 1

Semestre 1

Enseignant : Théo Courdavault

Lecture du *Traité Politique* de Spinoza

Œuvre inachevée mais d'une richesse considérable, le *Traité Politique* entend fonder une science du corps politique d'après les principes dégagés dans l'*Éthique*. Rompant avec les approches normatives qui jugent les hommes tels qu'ils devraient être, Spinoza se propose de les considérer tels qu'ils sont, gouvernés par leurs affects et animés du désir de persévérer dans leur être. Cette lecture réaliste du politique permet de repenser des notions classiques telles que le droit naturel, la souveraineté, la puissance de la multitude ou encore les différentes formes de gouvernement (monarchie, aristocratie, démocratie). Ce cours propose une lecture suivie du texte, en s'attachant à en dégager les enjeux à l'intérieur du système, mais aussi à en mesurer la portée critique à l'égard de la tradition contractualiste.

Bibliographie :

- B. Spinoza, *Œuvres. IV., Traité politique. Lettres*, trad. Charles Appuhn, Paris, Flammarion, coll. « G.F », 1966.
- B. Spinoza, *Œuvres. II., Traité théologico-politique*, trad. Charles Appuhn, Paris, Garnier-Flammarion, coll. « GF », 1965. (Préface + Chap XVI à XX)
- E. Balibar, *Spinoza et la politique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 1990.
- A. Matheron, *Individu et communauté chez Spinoza*, Nouvelle édition., Paris, les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».

Semestre 2

Enseignant :

Sujet

Bibliographie

M1/M2PHPO21, TD 1 - Groupe 2

Enseignant : **Gabriel Darriulat (Semestre 1 et 2)**

Le cours analysera successivement deux problématiques centrales dans les débats politiques contemporains. Au cours du premier semestre, sera examinée la place du concept d'État de droit au sein des démocraties modernes, tandis que le second semestre sera consacré à l'étude de la question de la vérité en politique. L'objectif sera de resituer ces enjeux dans l'histoire de la philosophie politique, tout en explorant leurs traitements contemporains.

État de droit et démocratie (Semestre 1)

Le syntagme « État de droit » apparaît en France au début du XX^e siècle, comme traduction du concept allemand de *Rechtsstaat*. Élaboré par les juristes allemands au cours du XIX^e siècle, ce concept n'était initialement pas associé au principe démocratique. Toutefois, dans ses différentes déclinaisons en Europe (*rule of law*, *Rechtsstaat*, État de droit, *Stato di diritto*, etc.), il est aujourd'hui considéré comme consubstantiel à l'idéal démocratique. L'État de droit vise avant tout à circonscrire l'exercice du pouvoir politique par le droit, dans le but de protéger les citoyens contre les risques d'un usage arbitraire de ce pouvoir. Dès lors, comment ce concept, centré sur les conditions d'exercice du pouvoir, s'articule-t-il avec le principe démocratique de la souveraineté populaire ?

Ce cours se penchera sur cette problématique en poursuivant un double objectif. Il s'agira, d'une part, de remonter aux origines philosophiques du concept dans la philosophie politique moderne, en amont de l'apparition du syntagme. D'autre part, nous analyserons les textes de certains des principaux auteurs contemporains de l'État de droit, tels que Lon Fuller, Friedrich von Hayek, Jeremy Waldron, Ronald Dworkin ou encore Jürgen Habermas.

Bibliographie :

- CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas de, *Œuvres*, édition de François Arago et Arthur O'Connor, Paris, Didot Frères, 1847-9, 12 vols.
- DWORKIN Ronald, *Une question de principe*, traduction par Aurélie Guillain, Paris, PUF, 1996.
- FULLER Lon F., *La Moralité du droit*, traduit par Jérémie Van Meerbeck, Bruxelles, Presses Universitaires Saint-Louis Bruxelles, 2019.

- HABERMAS Jürgen, « Interrelations entre État de droit et démocratie », *Actuel Marx*, n°21, 1997, p. 17-28.
- HAYEK Friedrich von, *La Constitution de la liberté*, traduction par Raoul Audoin, Paris, Institut Coppet, 2019.
- HERRERA Carlos-Miguel, « Quelques remarques à propos de la notion d'État de droit », *L'homme et la société*, n°113, 1994.
- JOUANJAN Olivier, « L'État de droit démocratique », *Jus Politicum : Revue de droit politique*, 2019, 22.
- LOCKE John, *Le second traité du gouvernement*, traduction, introduction et notes par Jean-Fabien Spitz avec la collaboration de Christian Lazzeri, Paris, PUF, 1994.
- MEIERHENRICH Jens, *The Remnants of the Rechtsstaat: An Ethnography of Nazi Law*, Oxford, OUP, 2018.
- MEIERHENRICH Jens and LOUGHLIN Martin (ed.), *The Cambridge Companion to the Rule of Law*, Cambridge, CUP, 2021.
- MONTESQUIEU, Charles-Louis de Secondat, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, 2 vols.
- WALDRON Jeremy, « The Rule of Law and the Importance of Procedure », *Nomos*, vol. 50, 2011, p.3–31.

Vérité et politique : Perspectives historiques (Semestre 2)

Les débats politiques contemporains sont saturés de notions à portée épistémique, telles que les fausses nouvelles, la post-vérité ou les bulles informationnelles. Ce constat n'est pas étranger au regain d'intérêt, au sein de la philosophie politique contemporaine, pour les réflexions portant sur les rapports entre vérité et politique, comme en témoigne l'essor de l'épistémologie politique.

En adoptant une démarche d'histoire de la philosophie, ce cours a pour objectif d'aborder, sous trois angles différents, le problème des rapports entre vérité et politique. Nous examinerons d'abord le problème du fondement de l'autorité politique : l'existence de vérités politiques implique-t-elle de confier le pouvoir aux plus savants ? Inversement, la légitimité des décisions politiques peut-elle être fondée indépendamment de toute prétention à la vérité ? Se pose ensuite le problème de la force de la vérité. Quels sont les mécanismes d'adhésion aux croyances politiques, et la vérité possède-t-elle une puissance persuasive propre ? Vient enfin le problème de la place qu'il convient d'accorder à l'éthique de la vérité en politique, en interrogeant notamment les vertus de véracité et de franc-parler.

Le cours traitera de ces questions en abordant successivement la philosophie politique grecque (Platon et Aristote), la Renaissance (Machiavel), l'âge classique (Hobbes et Pufendorf), le siècle des Lumières (Rousseau, Condorcet et Kant) et la seconde moitié du XXe siècle (Foucault et Arendt).

Bibliographie :

- ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, trad. fr. P. Lévy, Paris, Gallimard, 1972.
- ARISTOTE, *Les Politiques*, édition et traduction de Pierre Pellegrin, Paris, GF, 2015.
- CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas de, *Œuvres*, édition de François Arago et Arthur O'Connor, Paris, Didot Frères, 1847-9, 12 vols.
- FOUCAULT Michel, *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II*, Paris, Gallimard /Seuil, 2009.
- FRICKER Miranda, *Injustice épistémique. Le pouvoir et l'éthique du savoir*, Paris, Elliot éditions, 2026.
- HANNON Michaël et Jeroen DE RIDEER (éd.), *The Routledge Handbook of Political Epistemology*, Abingdon, Oxon, Routledge, 2021.
- HOBBS Thomas, *Léviathan*, traduction et édition par Gérard Mairet, Paris, Folio Gallimard, 2000.

- KANT Emmanuel, *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir de l'humanité*, traduction et notes par Louis Guillermit, Paris, Vrin, 1988.
- MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, édition d'Yves Lévy, Paris, GF-Flammarion, 2025.
- PLATON, *Gorgias*, traduction et édition de Monique Canto-Sperber, Paris, GF-Flammarion, 2025.
- PLATON, *La République*, traduction et présentation de Georges Leroux, Paris, GF-Flammarion, 2025.
- ROSENFELD Sophia, *Democracy and Truth: A Short History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2018.

3.2.2. TD 2 : Philosophie morale (UE 3)

Les étudiants s'inscrivent dans l'un des deux groupes de TD.

M1/2PHPO31 TD 2 - Groupe 1

Semestre 1 et 2

Enseignant : **Théo Courdavault**

L'éducation morale : enjeux éthiques et problèmes pratiques (Semestre 1)

L'éducation morale, contrairement à celle du corps ou de l'esprit, ne se propose pas seulement de développer les puissances de l'individu, mais aussi d'orienter la volonté qui doit les diriger. Elle a pour but de produire des êtres humains disposés à bien agir envers eux-mêmes et envers leurs semblables. Cette formation du « cœur », pour reprendre la terminologie du XVIII^e siècle, s'est constituée comme un des piliers de nos systèmes démocratiques en remplissant un double objectif. Elle assume d'abord une fonction émancipatrice : en libérant la volonté des contraintes naturelles et sociales (la « tyrannie » de la sensibilité et le joug de l'opinion), elle vise l'autonomie individuelle. Mais, d'un autre côté, elle entend aussi produire l'adhésion libre à des valeurs communes dont dépendent nos comportements au sein du groupe. De ces ambitions découlent une série de problèmes spécifiques sur lesquels nous reviendrons dans ce TD. Comment peut-on prétendre former, à travers le rapport maître/élève, un jugement indépendant ? Qu'est-ce qui distingue la transmission libre des valeurs d'un conditionnement social ? Peut-on réellement articuler émancipation du jugement et éducation au Bien, sans renoncer à l'un et à l'autre ? Pour approfondir ces questionnements nous proposerons un parcours historique à travers le commentaire de textes pédagogiques. Nous partirons des réflexions de Rousseau dans l'*Émile*, puis nous étudierons ses prolongements et ses critiques à travers des textes de Kant, de Durkheim et de Martha Nussbaum.

Bibliographie :

- J.J. Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009.
- E. Kant, *Réflexions sur l'éducation*, Paris, Vrin, 2018.
- É. Durkheim, *L'éducation morale*, Paris, PUF coll. « Quadrige », 2012.
- É. Durkheim, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2022.
- J. Piaget, *Le jugement moral chez l'enfant*, Presses universitaires de France, Paris, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1978.
- M. Nussbaum, *Les émotions démocratiques: comment former le citoyen du XXI^e siècle ?*, Paris, Flammarion, 2020.

L'égoïsme entre neutralité et inhumanité (Semestre 2)

Ce TD se propose d'interroger la figure de l'égoïsme compris minimalement comme indifférence à la souffrance d'autrui. Quel statut faut-il accorder à celui qui ne se préoccupe ni du sort de la collectivité en général ni de ceux qui l'entourent immédiatement, pourvu que ses intérêts soient à l'abri? Doit-on comprendre cette posture comme un simple défaut de motivation, une forme de neutralité? Ou bien comme un effort actif pour réprimer les sentiments moraux et faire taire la voix de la conscience? Enfin, peut-on reprocher à celui qui respecte extérieurement la liberté et la dignité d'autrui de ne pas faire preuve de bienveillance à son égard? Le problème de l'égoïsme sera l'occasion d'examiner la question classique des sentiments moraux censés définir une forme d'*humanité*. Nous envisagerons les défenses et les critiques d'un tel ancrage affectif de la morale. Nous verrons à partir de là comment la légitimation de l'indifférence dans le cadre des morales de l'intérêt est apparue comme un problème pour une série de penseurs à partir du XVIII^e siècle et jusqu'à l'époque contemporaine. Le TD sera organisé autour du commentaire de textes philosophiques qui interrogent notre attitude face à l'individu souffrant pour comprendre les ressorts de l'engagement altruiste ou au contraire de la passivité.

Bibliographie :

- J.J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF, 2008.
- J.J. Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009.
- F. Hutcheson, *Recherche sur l'origine de nos idées, de la beauté et de la vertu*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2015.
- E. Kant, *Fondements de la métaphysique des Mœurs*, trad. V. Delbos, Paris, Vrin, 1992.
- E. Kant, *Doctrine de la vertu, Métaphysique des Mœurs Deuxième partie*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1996
- M. Nussbaum, *Upheavals of thought: the intelligence of emotions*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001 : Notamment « Part II – Compassion », p. 295 et suivantes.
- M. Terestchenko, *Un si fragile vernis d'humanité: banalité du mal, banalité du bien*, Paris, la Découverte, coll. « Recherches », 2005.

M1/2PHPO31 TD 2 - Groupe 2

Semestre 1 et 2

Enseignante : Anne Morvan

Figures de l'injustice morale (semestre 1)

La philosophie déploie depuis l'Antiquité plusieurs figures particulièrement marquantes qui incarnent des choix de vie où l'injustice morale est parfaitement assumée. Ces figures – le sophiste, l'immoraliste, l'enfant, l'Insensé – viennent nous interroger sur l'origine et la validité de nos catégories morales, allant jusqu'à les remettre, parfois violemment, en cause. Mais plus profondément encore, elles nous interrogent sur les raisons et motivations qu'il y aurait à préférer une vie juste plutôt que faite d'injustices : pourquoi faudrait-il tenir ses promesses? Quel intérêt existentiel avons-nous à faire le choix d'une vie juste? Face à ces figures qu'elle construit et met en scène fictivement, la philosophie morale se confronte au sens même de son entreprise : que signifie et pourquoi agir moralement?

Bibliographie

- Platon, *La République*, trad. G. Leroux, Paris, GF, 2002 (notamment les livres I et II),
- Platon, *Gorgias*, trad. M. Canto-Sperber, Paris, GF,
- Hobbes, *Léviathan*, Paris, GF, 2017 (lire le chap.. XV),

Diderot, art. « droit naturel » de l'*Encyclopédie*, <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v5-256-2/>
Rousseau, *Manuscrit de Genève*, Paris, Vrin, coll. 'Textes et commentaires', 2012,
Rousseau, *Émile*, Paris, GF, 2009 (livre IV),
Judith Shklar, *Visages de l'injustice*, Belfort, Circé, 2002 (à consulter en bibliothèque),
Céline Spector, *Éloges de l'injustice*, Paris, Seuil, 2016.

Le care, entre morale et politique (semestre 2)

Il s'agira pour ce TD de philosophie morale d'interroger le concept de *care*, en s'attachant plus particulièrement à l'élucidation des concepts de soin et de vulnérabilité. Une perspective morale est-elle suffisante pour penser leur élaboration ? S'il faut recourir à une politique du *care* afin d'analyser avec plus de justice les rapports sociaux multiples déterminants le soin, est-ce pour autant que l'on abandonne toute dimension éthique ? Ne serait-ce pas là une dénaturation de ce qui constitue la singularité du soin, comme rapport à soi et à l'autre ? Ces questionnements constitueront le fil conducteur de notre lecture des grands textes fondateurs de la philosophie du *care*.

Bibliographie

Carol Gilligan, *Une voix différente*, Paris, Champs Essais, 2019 (1ère édition : *In a Different Voice*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1982).
Susan Moller Okin, *Justice, Gender, and the Family*, Basic Books, 1989 ; *Justice, Genre et Famille*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2008, pour la traduction française.
Joan Tronto, *Moral Boundaries. A Political Argument for an Ethic of Care*, New York, Londres, Routledge, 1993 ; *Un monde vulnérable*, Paris, La Découverte, 2009, pour la traduction française.
Sandra Laugier, Pascale Molinier, Patricia Paperman, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité et responsabilité*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2009.
Marie Garrau et Alice le Goff, *Care, Justice et Dépendance*, Paris, Puf, 2010.
Frédéric Worms, *Le moment du soin: A quoi tenons-nous ?*, Paris, Puf, 2010.

3.3. Séminaires de formation à la recherche (UE4, UE5 & UE6)

Outre les enseignements du tronc commun, chaque étudiant de la spécialité doit encore s'inscrire à :

- a) deux séminaires de formation à la recherche dans le domaine de la philosophie politique et de l'éthique, choisis dans l'offre ci-dessous (UE 4 & 5) ;
- b) un séminaire de formation à la recherche choisi dans l'un des trois autres parcours-types du master de philosophie (*histoire de la philosophie-métaphysique-phénoménologie, esthétique et philosophie de l'art, philosophie des sciences, de la connaissance et de l'esprit*,) ou dans un séminaire du Master de sociologie (UE 6). Pour le choix du séminaire hors parcours, les étudiants doivent se reporter aux brochures des enseignements de master disponibles sur le site de l'UFR de philosophie et sur celui de l'UFR de sociologie.

M1/M2PHPO41/51 : Philosophie politique 2

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Cécile Degiovanni**

Philosophie générale du droit

En guise de cartographie provisoire, on peut diviser la philosophie du droit selon deux axes. A la philosophie descriptive du droit, qui s'interroge sur ce qu'il est, répondrait la philosophie prescriptive, qui réfléchit à ce qu'il devrait être. A cette dichotomie se superposerait celle entre une philosophie générale du droit, qui questionne le droit dans sa globalité, et une philosophie spéciale du droit, qui s'intéresse séparément à chacune de ses branches (droit constitutionnel, droit pénal, droit civil, etc). .

Ce séminaire est une introduction à la philosophie générale du droit, et aborde des questions tant descriptives que prescriptives.

- Descriptives : Pour être valide, une norme juridique doit-elle être juste ? Les normes juridiques ne sont-elles que d'utiles fictions ? Le juge crée-t-il du droit, ou ne fait-il que découvrir ce que le droit disait déjà avant lui ?
- Prescriptives : Qu'est-ce que le paternalisme juridique, et est-il inacceptable ? Le droit doit-il imposer le respect de la morale ? Existe-t-il une obligation générale d'obéir à la loi ?

Aucune connaissance préalable en droit ou en philosophie du droit n'est attendue. Ce cours constitue en revanche une bonne préparation pour qui voudrait ensuite approfondir des questions de philosophie spéciale du droit.

Informations importantes :

- Le séminaire étant basé sur une discussion des textes soumis à l'avance, leur lecture est impérative et une participation active est attendue.
- La majorité de ces textes seront en langue anglaise, et la possibilité de faire le séminaire en anglais sera discutée lors de la première séance.

Bibliographie

En guise de lectures d'été, on recommande particulièrement les ouvrages suivants :

- Le livre séminal de H.L.A. Hart, *The concept of law*, 2^{de} édition, chaps. 1-7. Écrit selon Hart "with English undergraduate readers in mind" (Postscript), il est accessible, et sera mobilisé à plusieurs reprises pendant l'année.
- L'anthologie de C. Béal, *Philosophie du droit – Norme, validité et interprétation*, Vrin, précieuse tant pour sa sélection de textes que pour les introductions rédigées par l'auteur.

D'une manière générale, seront discutés les textes de figures importantes de la philosophie contemporaine du droit (Kelsen, Hart, Dworkin, Finnis, Ross, ...). La liste exacte des extraits à lire sera diffusée sur Moodle en amont des séances.

Austin, *The Province of Jurisprudence Determined*

Kelsen, *Théorie pure du droit*, 2^{de} éd. 1960 (1^{ère} éd. 1934)

Hart, *The concept of law*, Clarendon Press, 3^e éd. (1^{ère} éd. 1960)

Hart, *Law, liberty and morality*, SUP, 1963

Finnis, *Natural law and natural rights*. OUP, 1980

R. Dworkin, *Law's empire*, Belknap Press, 1986

Holmes, "The path of the law", *Harvard Law Review*, 1897

M1/M2PHPO42/52 : Philosophie politique 3

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Charles Girard**

La liberté d'expression

Le séminaire propose une introduction à la philosophie des droits. Il prend comme cas d'étude la liberté d'expression, dont il interroge les fondements moraux, les propriétés juridiques et les effets politiques. La liberté de transmettre et de recevoir opinions et informations est consacrée comme un droit fondamental par les démocraties constitutionnelles et comme un droit humain par les conventions internationales des droits de l'Homme. Mais en quoi consiste cette liberté, bien comprise ? Quel type de discours doit-elle protéger, dans quelles limites, et contre quels pouvoirs censeurs, publics ou privés ? Comment peut-elle s'articuler aux autres droits fondamentaux ou intérêts sociaux essentiels, et comment les conflits qui surgissent entre eux peuvent-ils être résolus ? Le séminaire explore les réponses apportées à ces questions par les principales théories philosophiques de la liberté d'expression, qui la fondent sur l'autonomie individuelle, la recherche de la vérité ou encore la politique démocratique. Il met ces réponses à l'épreuve de cas difficiles, liés à l'offense aux sentiments religieux, à la pornographie, aux fausses nouvelles, à l'incitation à la haine raciste, au pluralisme médiatique ou encore à la régulation des plateformes numériques.

Afin de préparer le séminaire, les étudiants peuvent lire les chapitres indiqués entre parenthèses pour certains des ouvrages ci-dessous.

Bibliographie :

- Emmanuel KANT, « Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée » [1790], trad. J.-F. Poirier et F. Proust, in E. Kant, *Vers la paix perpétuelle, Qu'est-ce que signifie s'orienter dans la pensée ?, Qu'est-ce que les lumières ?*, Paris, GF Flammarion, 1991.
- John Stuart MILL, *De la liberté*, trad. C. Dupont-White et L. Lenglet, Paris, Folio, [1859] 1990 (chap. 1 et 2.).
- Alexander MEIKLEJOHN, *Free speech and its relation to self-government*, New York, Harper and Brothers, 1948 (chap. 1 et 2).
- Frederick SCHAUER, *Freedom of speech. A Philosophical Inquiry*, Cambridge University Press, 1984 (chap. 8).
- Judith LICHTENBERG (dir.), *Democracy and the Mass Media. A Collection of Essays*, Cambridge University Press, 1990 (chap. 3).
- Ruwen OGIEN, *La liberté d'offenser. Le sexe, l'art et la morale*, Paris, La Musardine, 2007.
- Thomas SCANLON, *L'épreuve de la tolérance*, Paris, Hermann, [2003] 2018 (chap. 1, 5, 8).
- Rae LANGTON, *Sexual solipsism. Philosophical Essays on Pornography and Objectification*, Oxford, Oxford University Press, 2009 (chap 1).
- Seana SHIFFRIN, *Speech Matters. On Lying, Morality and the Law*, Princeton, Princeton University Press, 2014 (chap. 3).
- Jeremy WALDRON, *The Harm in Hate Speech*, Cambridge, Harvard University Press, 2014.
- Charles GIRARD et Christopher HAMEL (dir.), *Philosophies de la liberté d'expression. De Montaigne à Orwell*, Paris, CNRS Éditions, 2026.

M1/M2PHPO43/53 : Philosophie politique 4

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Louis Guerpillon**

Les attitudes face à l'obstacle

Que faire face à l'obstacle ? La manière de répondre à cette question, selon que la stratégie sera de fuir devant lui, de l'affronter, de le contourner, de s'en accommoder, de s'y résigner, d'en faire abstraction, d'en prévenir le surgissement ou d'en tirer le meilleur parti, déterminera différentes options éthiques fondamentales. Le premier semestre de ce cours sera consacré à dresser une cartographie de ces attitudes dans le contexte de la philosophie hellénistique, qui peut être lue de part en part comme une réflexion différenciée sur les obstacles, leurs causes et les effets qu'ils produisent sur notre vie. Jusqu'à ce qu'il devienne possible de ne plus tenir l'obstacle pour un fait indiscutable, mais de le réinscrire dans le réseau de nos représentations, et de formuler alors une question plus radicale en sachant entendre en elle autre chose qu'une plainte résignée : « Mais qui est-il, celui qui ne rencontre pas d'obstacle ? » (Épictète). Le second semestre portera sur la réception kantienne des éthiques épicurienne et stoïcienne, renvoyées dos à dos mais aussi intégrées l'une et l'autre aux analyses que Kant consacre au « souverain bien ». Au fil de ce dialogue avec la tradition hellénistique, la réflexion sur l'obstacle conduit Kant à une philosophie singulière de l'effort moral, dont on étudiera l'approfondissement à travers quelques-uns de ses principaux ouvrages.

Bibliographie

Premier semestre :

- Épicurisme

ÉPICURE, *Lettres, maximes et autres textes*, trad. P.-M. Morel, Paris, Flammarion, « GF », 2025.

LUCRÈCE, *La Nature des choses*, trad. J. Pigeaud, Paris, Gallimard, « Folio Essais », 2015.

- Stoïcisme

ÉPICTÈTE, *Entretiens*, trad. R. Muller, Paris, Vrin, 2015.

MARC-AURÈLE, *Écrits pour soi-même*, trad. R. Muller, Paris, Vrin, 2024.

- Scepticisme

SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, trad. P. Pellegrin, Paris, Seuil, « Essais », 1997.

SEXTUS EMPIRICUS, *Contre les moralistes*, trad. O. D'Jeranian, Paris, Manucius, 2015.

Second semestre :

KANT E., *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Paris, Vrin, 1992.

KANT E., *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Füssler, Paris, Flammarion, « GF », 2003.

KANT E., *La Religion comprise dans les limites de la seule raison*, trad. J.-P. Füssler, Paris, Flammarion, « GF », 2019.

KANT E., *Métaphysique des mœurs I et II*, trad. A. Renaut, Paris, Flammarion, « GF », 1994.

M1/2PHPO44/54 : Philosophie politique 5

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Philippe Audegean**

Punir

Pour définir un concept rationnel de *peine*, entre l'au-delà moral du pardon et l'en-deçà immoral de la vengeance, il faut s'interroger sur ses buts (pourquoi punir ?), ses objets (que punir ?), ses modalités (comment punir ?). Mais peut-on donner un sens à l'acte punitif? Existe-t-il une violence juste ? Comment penser les conditions d'une réponse juste à la violence injuste? À la croisée de l'anthropologie, du droit et de la morale, la philosophie pénale nous met à l'épreuve du non-sens de la violence. Ce séminaire de philosophie pénale tentera de décrire et d'évaluer les grandes conceptions de la peine qui ont été développées dans la philosophie occidentale.

Bibliographie

1- Textes classiques

- PLATON, *Lois*, IX.
- SÉNÈQUE, *De ira (De la colère)*.
- GROTIUS, *Le droit de la guerre et de la paix*, livre II, chap. 20.
- HOBBS, *Léviathan*, II, 28.
- LOCKE, *Le Second Traité du gouvernement*, § 3, 8, 11, 88, 172.
- PUFENDORF, *Le droit de la nature et des gens*, livre VIII, chap. 1-3.
- MONTESQUIEU, *L'Esprit des lois*, livres VI et XII.
- ROUSSEAU, *Du contrat social*, I, 7 et II, 5.
- BECCARIA, *Des délits et des peines* [je signale ma propre traduction du texte, disponible en ligne à l'adresse : <https://books.openedition.org/enseditions/39572>]
- KANT, *Doctrine du droit* (dans *Métaphysique des mœurs*, II), II, § 49, E (« Du droit de punition et de grâce »).
- NIETZSCHE, *Généalogie de la morale*, II, 13.
- SALEILLES Raymond, *L'individualisation de la peine. Étude de criminologie sociale* [1898].

2- Études et théories contemporaines

(en fonction de vos intérêts, les titres de ces ouvrages ou articles peuvent vous guider pour en choisir un ou deux à chaque semestre)

- BOONIN David, *The Problem of Punishment*, New York: Cambridge University Press, 2008.
- BRAITHWAITE John, PETTIT Philip, *Not Just Deserts. A Republican Theory of Criminal Justice*, Oxford, Clarendon Press, 1990.
- BROOKS Thom, *Punishment*, Londres/New York, Routledge, 2012.
- CARUSO Gregg D., *Rejecting Retributivism : Free Will, Punishment, and Criminal Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.
- DEIGH John et DOLINGO David (éd.), *The Oxford Handbook of Philosophy of Criminal Law*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- FASSIN Didier, *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Seuil, 2017.
- FEINBERG Joel, « The expressive function of punishment », *The Monist*, 49(3), 1965, p. 397-423.
- FERRAJOLI Luigi, *Diritto e ragione. Teoria del garantismo penale*, Bari, Laterza, 1989.
— *Il paradigma garantista. Filosofia e critica del diritto penale*, Naples, Editoriale Scientifica, 2016.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- GROS Frédéric, « Les quatre foyers de sens de la peine », dans Antoine Garapon, Frédéric Gros, Thierry Pech, *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 11-138.

- HART Herbert, « Prolegomenon to the Principles of Punishment », dans *Punishment and Responsibility. Essays in the Philosophy of Law*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 1-27.
— *Le Droit, la liberté et la morale, suivi de La Moralité du droit pénal* [textes tirés de conférences prononcées en 1962 et 1964], traduit de l'anglais par Gregory Bligh, Paris, Garnier, 2021.
- KORITANSKY Peter Karl (éd.), *The Philosophy of Punishment and the History of Political Thought*, Columbia (Missouri), University of Missouri Press, 2011.
- MOORE Michael S., *Placing Blame : A Theory of the Criminal Law*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- NADEAU Christian, VACHERET Marion (éd.), *Le Châtiment. Histoire, philosophie et pratiques de la justice pénale*, Montréal, Liber, 2005.
- TADROS Victor, *The Ends of Harm : The Moral Foundations of Criminal Law*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- THÉRY Raphaëlle, *Le libéralisme pénal*, Paris, Éditions Panthéon Assas, 2022.
- ZEHR Howard, *La justice restaurative : pour sortir des impasses de la logique punitive*, traduit de l'anglais par Pascale Renaud-Grosbras, Genève, Labor et Fides, 2012.

M1/M2PHPO45/55 : Philosophie politique 6

Semestres 1 et 2

Enseignant : Céline Spector

Nations et nationalismes

L'idée de nation fait l'objet de controverses philosophiques majeures. Si elle demeure le principe dominant de légitimation des États modernes et le cadre privilégié de la démocratie représentative, elle est également accusée d'alimenter les politiques d'exclusion. Qu'est-ce qu'une nation ? Sur quoi repose l'appartenance nationale ? Pourquoi le nationalisme est-il devenu l'une des idéologies politiques les plus puissantes de la modernité ?

Ce séminaire propose d'aborder ces questions en retraçant la généalogie philosophique du concept de nation. L'objectif est de cerner pourquoi la nation s'est progressivement imposée comme le sujet privilégié de la souveraineté politique à partir du XVIII^e siècle. Les œuvres de Montesquieu, Rousseau, Herder, Fichte, Burke, Bonald, Maistre ou Renan permettront d'éclairer les différentes conceptions de la communauté politique qui se dessinent entre les philosophies des Lumières et des Anti-Lumières et le romantisme allemand. À l'occasion de l'étude des œuvres, il s'agira de mettre en lumière les principales conceptions philosophiques de la nation : communauté politique volontaire ou communauté historique, voire ethnique ; principe juridique ou réalité culturelle ; condition pré-politique de la démocratie ou obstacle irréductible à la construction européenne.

Au second semestre, le séminaire sera consacré aux théories contemporaines du nationalisme. Les analyses d'Ernest Gellner, qui fait du nationalisme un produit de la modernité industrielle, seront confrontées aux thèses d'Anthony D. Smith sur la permanence des communautés historiques et des héritages culturels, ainsi qu'à la conception de la nation comme « communauté imaginée » chez Benedict Anderson. Nous examinerons également les débats normatifs qui traversent la philosophie politique contemporaine: la défense d'un nationalisme

libéral chez David Miller, les analyses que Charles Taylor consacre à l'identité collective et au rôle ambivalent du nationalisme moderne, la proposition d'un patriotisme constitutionnel et d'une démocratie post-nationale chez Jürgen Habermas opposées au constitutionnalisme nationaliste de Carl Schmitt.

Le séminaire privilégiera la lecture et la discussion de textes philosophiques, modernes et contemporains. Il vise à fournir aux étudiants les instruments conceptuels nécessaires pour analyser les usages politiques de l'idée nationale, comprendre les différentes théories du nationalisme et évaluer les conditions dans lesquelles la nation peut ou non constituer un principe légitime d'organisation de la vie politique.

Bibliographie indicative

I. Aux origines de la nation moderne (XVIIIe-XIXe siècles)

- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XIX.
- Rousseau, Jean-Jacques, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*
- Burke, Edmund, *Réflexions sur la Révolution de France*.
- Herder, Johann Gottfried, *Une autre philosophie de l'histoire ; Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité* (extraits).
- Fichte, Johann Gottlieb, *Discours à la nation allemande*.
- Kant, Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle*.
- Mazzini, Giuseppe, *Les Pensées sur la Démocratie en Europe* (Londres, 1846-1847), trad. S. Audier, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2002
- Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Champs, Flammarion, 2011

II. Les grandes théories du nationalisme

- Anderson, Benedict, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalisme*, Payot, 1989.
- Hobsbawm, Eric J., *Nations et nationalisme depuis 1780*. Gallimard, 2001.
- Smith, Anthony D., *The Ethnic Origins of Nations*, Wiley-Blackwell, 1988
- Smith, Anthony D., *Nationalism and Modernism*, Routledge, 1998.

III. Les débats normatifs contemporains

- Anderson, Benedict, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 2002.
- Arendt, Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, Seuil, « Points », 2005.
- Berlin, Isaiah, « Nationalism: Past Neglect and Present Power », in *Against the current. Essays in the history of ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 420-448.
- Elie Kedourie, *Nationalism*, Wiley-Blackwell, 1993.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalisme*, Payot, 1989.
- Greenfeld, Liah, *The Spirit of Capitalism: Nationalism and Economic Growth*, Cambridge, Massachusetts et Londres, Harvard University Press, 2001.
- Habermas, Jürgen, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000.

- Kohn, Hans, « The Nature of Nationalism », *The American Political Science Review*, Vol. 33, No. 6 Dec. 1939, p. 1001-1021.
- Manent, Pierre, *La Raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006.
- Mauss Marcel, *La Nation*, PUF, 2013.
- Miller, David, *On Nationality*, Oxford University Press, 1997.
- Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Champs, Flammarion, 2011.
- Tamir, Yael, *Liberal Nationalism*, Princeton University Press, 1993.
- Taylor, Charles, « Nationalism and Modernity », in *The State of the Nation : Ernest Gellner and the Theory of Nationalism*, John A. Hall éd., Cambridge University Press, 1998.
- Yack, Bernard, *Nationalism and the Moral Psychology of Community*, The University of Chicago Press, 2012
- Yael Tamir, *Why Nationalism?*, Princeton University Press, 2020.

M1/M2PHPO46/56 : Philosophie politique 7

Semestres 1 et 2

Enseignant : **M. Pierre-Henri TAVOILLOT**

L'art politique à l'âge démocratique : Y a-t-il une « impuissance » démocratique ?

L'argument de « l'impuissance » est le reproche le plus fréquent adressé à la démocratie. On l'identifie déjà sous la plume de Platon (*République*, VI) quand il compare la cité à un gros vaisseau ingouvernable. On le retrouve dans les années 1930 au moment où les régimes totalitaires (fasciste, nazi et communiste) s'élaborent, nourris par la haine du régime parlementaire et le constat de son soi-disant échec. Il renaît de nos jours dans le sillon des « démocraties illibérales », et autres « démocraties », qui prétendent faire plus et mieux que les démocraties libérales. « *La Chine, la démocratie qui marche !* » : tel était le titre d'un livre blanc publié par le gouvernement chinois au moment même (2021) où le Président Biden inaugurait un congrès des dirigeants du « monde libre ».

Il est vrai que la démocratie libérale repose sur un équilibre aussi subtil que fragile entre trois dimensions. Elle doit concilier la souveraineté du peuple (Demos), la force de gouverner (Kratos) et l'Etat de droit (Nomos). Les diagnostics sur la crise actuelle des démocraties varient ainsi sur la nature du mal principal : s'agit-il de l'oubli du peuple (crise de la représentation), d'un défaut de gouvernement (crise de l'autorité) ou de l'hypertrophie du droit (nomocratie) ?

Le travail du séminaire se concentrera sur la notion « d'impuissance publique ». Le premier semestre s'attachera à explorer la généalogie de cette notion en philosophie politique, y compris dans les différents courants de la pensée anarchiste. Le second semestre proposera une philosophie politique appliquée à différents secteurs (régulation des nouvelles technologies et des médias, politiques environnementales, débats sur les politiques migratoires, démocratie participative, ...).

Un plan des séances et une bibliographie seront remis en début d'année. Ce séminaire exige une participation active et assidue des étudiants inscrits. En effet, en plus du suivi des séances, un travail de recherche en groupes sera demandé. La répartition des tâches et la constitution des groupes de travail se feront lors de la première séance de chaque semestre. La validation se fera à la fois par la remise d'un mini-mémoire intégré au travail collectif et par la participation à un workshop où seront présentés et discutés collectivement les travaux de recherche. Les étudiants dispensés d'assiduité doivent impérativement prendre contact avec moi dès le début de chaque semestre.

Début du séminaire : jeudi 24 septembre 2026
Contact : phtavoillot@gmail.com

Bibliographie : distribuée en début d'année

3.4. Méthodologie M1/2PHPO70 (UE7)

Une part importante du travail des étudiants durant les deux années de Master consiste à établir et à analyser des bibliographies d'articles ou d'ouvrages en liaison avec les travaux de recherche qu'ils ont à conduire. Il leur est donc indispensable de connaître les outils documentaires et bibliographiques auxquels ils peuvent recourir ainsi que les règles fondamentales de présentation des références bibliographiques.

Les séances de méthodologie du premier semestre seront notamment consacrées à une présentation de ces outils et de ces règles, avec l'appui d'Aurore-Marie Guillaume, responsable de la bibliothèque de l'UFR. Dans le prolongement de ces séances, les étudiants auront la possibilité de s'inscrire à l'une des séances de visite de bibliothèques (Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, Bibliothèque Nationale de France, ...) au cours desquelles ils pourront bénéficier de conseils pratiques pour conduire leurs travaux de recherche.

Les autres séances de méthodologie, qui seront programmées au second semestre, seront consacrées à la méthodologie des travaux de recherche, les mini-mémoires en premier lieu, mais aussi et surtout le mémoire principal de recherche de M2, dont le thème devra être choisi à la fin de l'année de M1. Au-delà de conseils méthodologiques généraux, les séances viseront à orienter les étudiants dans le choix du thème de leur mémoire de M2 et dans les recherches, notamment bibliographiques, préalables à sa formulation.

Le calendrier de l'ensemble des séances de méthodologie sera diffusé à la rentrée.

Semestre 1. Enseignant : Gabriel Darriulat

Semestre 2. Enseignant : Marco Maffezzoli

4. L'ANNÉE DE MASTER 2

L'acquisition de compétences spécialisées se poursuit et se renforce en année de Master 2, où elle ouvre sur la production d'un premier véritable travail de recherche : le mémoire de Master. Ce mémoire est au cœur de l'organisation et de l'évaluation de l'année de Master 2 : les étudiants désirant s'inscrire en thèse à Sorbonne Université doivent avoir obtenu leur Master 2 avec une moyenne générale d'au moins 14 sur 20.

Outre la rédaction du mémoire (4.1.), l'année de M2 comporte le suivi de deux séminaires de formation à la recherche (4.2.) et de deux TD de tronc commun (4.3.) ainsi qu'une participation aux séances du séminaire commun de la spécialité (4.4.).

4.1. Mémoire de recherche (UE 5)

Le mémoire de Master 2 peut être préparé sous la direction de tout enseignant-chercheur (professeur ou maître de conférences) de la spécialité de Master ou, si le sujet l'impose, d'une autre spécialité du Master de philosophie.

Chaque étudiant prend rendez-vous avec le professeur ou le maître de conférences auquel il souhaite proposer la direction de son mémoire : l'intitulé du mémoire, sa problématique, son plan, son assise bibliographique sont déterminés en accord avec le directeur ou la directrice de recherche.

A la fin du premier semestre, l'étudiant doit remettre à son directeur ou sa directrice de recherche une présentation détaillée de l'avancement de son travail, dont la forme et le format sont déterminés en accord avec le directeur ou la directrice de recherche et qui fait l'objet d'une évaluation intermédiaire (7 ECTS).

Un document de présentation des attendus du mémoire de Master 2 sera placé sur la plateforme Moodle (rubrique « Informations Master de philosophie politique et éthique »).

Les dépôts de mémoires :

- 1ère vague : du 31/05 au 09/06/2027
- 2ème vague : du 23 au 31/08/2027

Soutenances :

- 1ère vague : du 16 au 28/06/2027
- 2ème vague : du 06 au 17/09/2027

4.2. Séminaires de formation à la recherche (UE 1 & UE 2)

L'étudiant choisit deux séminaires.

Le premier (UE1) est nécessairement celui qu'assure le professeur ou le maître de conférences qui dirige son mémoire de recherche. Si le directeur de mémoire n'assure pas de séminaire, il indiquera à l'étudiant quel séminaire suivre. *Il n'y a aucune obligation à ce que le sujet de mémoire corresponde au thème du séminaire du directeur de recherche.*

Le second séminaire (UE2) est choisi dans la liste ci-dessous des séminaires de la spécialité.

M3/M4PHP011/21 : Philosophie politique 2

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Louis Guerpillon**

Éthique et communication

L'éthique porte en elle une exigence de communication, par laquelle elle échappe au registre des simples préférences personnelles. Mais pour cette raison même, l'éthique est exposée aux échecs de la communication, voire à l'écueil de la communication impossible. Ainsi ne rend-on pas justice au rapport d'essence entre éthique et communication lorsqu'on se contente de considérer l'« éthique de la communication » comme un domaine d'application parmi d'autres, à destination des communicants de toutes sortes. Le cours tentera plutôt de délimiter ce qu'il est possible d'appeler un problème éthique de la communication. Celui-ci peut tenir à un contexte historique où les conditions de la communication ne seraient pas remplies, réduisant éventuellement celle-ci à n'être que le partage d'informations factuelles – et c'est à cet égard l'idéal même de la modernité, tel que définie par le projet des Lumières (celui de l'encyclopédisme et du « sens commun »), qui peut s'en trouver remis en question. Mais la

crise historiquement située doit peut-être servir plus fondamentalement de révélateur d'une aporie constitutive de la communication éthique, c'est-à-dire inhérente à l'idée même d'une mise en commun de ce qui m'est pourtant le plus propre. Cette tension, dans laquelle il faut se tenir sans prétendre la résoudre, doit nous inviter à repenser éthiquement la communication : c'est-à-dire non à assujettir celle-ci à un certain nombre de règles morales, mais à interroger les modalités sous lesquelles la communication avec l'autre peut être pour chacun l'occasion et le terrain d'un approfondissement du rapport à lui-même et à ce qui lui importe.

Bibliographie :

- APPEL Karl-Otto, *Éthique de la discussion*, trad. M. Hunyadi, Paris, Cerf, « Humanités », 1994.
- BENJAMIN Walter, « Le conteur. Réflexions sur l'œuvre de Nicolas Leskov », trad. M. de Gandillac revue par P. Rusch, dans *Œuvres III*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2000.
- FERRY Jean-Marc, *Habermas, l'éthique de la communication*, Paris, PUF, 1987.
- HABERMAS Jürgen, *Morale et communication*, trad. C. Bouchindhomme, Paris, Flammarion, « Champs Essais », 1999.
- KIERKEGAARD Søren, *Le concept d'ironie constamment rapporté à Socrate*, dans *Œuvres complètes*, vol. 2, trad. P.H. Tisseau et E.-M. Jacquet-Tisseau, Paris, Orante, 1975.
- KIERKEGAARD Søren, « La dialectique de la communication éthique et éthico-religieuse », dans *Œuvres complètes*, vol. 14, trad. P.H. Tisseau et E.-M. Jacquet-Tisseau, Paris, Orante, 1980.
- PLATON, *Gorgias*, trad. M. Canto-Sperber, Paris, Flammarion, « GF », 2025.
- PLATON, *Protagoras*, trad. F. Ildefonse, Paris, Flammarion, « GF », 1997.

M3/M4PHPO12/22 : Philosophie politique 3

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Philippe Audegean**

Égalité

Le séminaire entreprendra de réfléchir sur les différents problèmes posés par l'exigence juridique et politique de l'égalité. *Le principe d'égalité*. Quelle est la place de l'égalité parmi les différents principes constitutionnels d'un État libéral ? *Égalité et inégalités*. Doit-on concevoir l'égalité comme un fait (au sens où il n'existe pas d'inégalité naturelle entre les êtres humains) ou plutôt comme une norme (au sens où le principe d'égalité devrait servir à combattre les inégalités sociales) ? *Justice et justice sociale*. Les droits sociaux font-ils partie des droits humains ou composent-ils une autre classe de droits distincts des droits fondamentaux ? *Égalité et différences*. Le concept d'égalité peut-il servir à penser (et à combattre) les discriminations fondées sur le sexe, la race, la religion, etc. ?

Bibliographie

1- Textes classiques

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*.

HOBBS, *Léviathan*.

ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.

LOCKE, *Second traité du gouvernement*.

2- Quelques réflexions récentes

- ANDERSON Elizabeth, « What is the Point of Equality ? », *Ethics*, 109/2, 1999, p. 287-337.
— « Freedom and Equality », *The Oxford Handbook of Freedom*, éd. D. Schmitz et C.E. Pavel, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 91-94.
- DWORKIN Ronald, *La vertu souveraine*, trad. J.-F. Spitz, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- SCANLON Thomas, *Pourquoi s'opposer à l'inégalité*, trad. V. Mardellat, Marseille, Agone, 2022.
- WILLIAMS Bernard, « The Idea of Equality » [1962], dans *Problems of the Self : Philosophical Papers 1956-1972*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

3- Études générales

- SAVIDAN Patrick, *Voulons-nous vraiment l'égalité ?*, Paris, Albin Michel, 2015.
— *Justice sociale*, Paris, Gallimard, 2026.
- GUÉNARD Florent, *La passion de l'égalité*, Paris, Seuil, 2022.

M3/M4PHPO13/23 : Philosophie politique 4

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Charles Girard**

Philosophie politique du numérique

Ce séminaire explore les problèmes que la révolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle suscitent pour l'espace public démocratique. L'idée d'un espace commun permettant aux membres de la société démocratique de s'engager dans des discussions à la fois libres, égalitaires et publiques se heurte au changement d'échelle inédit de la communication, au bouleversement des pratiques induit par les réseaux sociaux, au rôle désormais central des algorithmes dans l'architecture et le fonctionnement des forums, et à l'influence croissante des grands modèles de langage sur le processus politique. Ces transformations, étudiées sur le plan empirique par les sciences sociales et la science politique, appellent également un double travail philosophique de conceptualisation et d'évaluation. Il importe à la fois de comprendre comment elles affectent les normes démocratiques – à propos de la protection de la vie privée et de la réputation des individus comme de l'auto-détermination des citoyens – et de réinterpréter la signification concrète que peuvent prendre, dans ce nouveau contexte, les principes de liberté, d'égalité, et de publicité.

Afin de préparer le séminaire, les étudiants peuvent lire les textes signalés par un* ci-dessous.

Bibliographie :

Susan BRISON et Katharine GELBER (dir.), *Free Speech in the Digital Age*, Oxford University Press, 2019.

Simone CHAMBERS et Peter VEROVSEK (dir.), *Symposium on Habermas's Ein neuer Strukturwandel der Öffentlichkeit und Die Deliberative Politik, Constellations*, 30 (1), 2023.

Jürgen HABERMAS, *Espace public et démocratie délibérative : Un tournant*, trad. F. Joly, Paris, Gallimard, 2023.*

Luciano FLORIDI, *Ethics of Artificial Intelligence. Principles, Challenges and Opportunity*, Oxford, Oxford University Press, 2023.

Jeffrey HOWARD et Beatriz KIRA, « Remove or Reduce: Demotion, Content Moderation, and Human Rights », *Law and Philosophy*, en ligne, 2026.

Seth LAZAR, « Communicative Justice and the Distribution of Attention », Knight First Amendment Institute, en ligne, octobre 2023.

Mathias RISSE, *Political Theory of the Digital Age. Where Artificial Intelligence Might Take Us*, Cambridge, Cambridge University Press, 2023.

Cass SUNSTEIN, *#Republic, Divided Democracy in the Age of Social Media*, Princeton University Press, 2017.*

Kate VREDENBURGH, « The Right to Explanation », *Journal of Political Philosophy*, 30, 2022, p. 209-229.

Annette ZIMMERMANN, Kate VREDENBURGH, et Seth LAZAR (dir.), « Political Philosophy of Data and AI », *Canadian Journal of Philosophy*, 52 (1), 2022.*

M3/M4PHPO14/24 : Philosophie politique 5

Semestre 1

Enseignant : Céline Spector

La liberté des Modernes

Doit-on se contenter d'opposer une « tradition libérale », issue de Locke, à une « tradition républicaine » dont Rousseau aurait été le père fondateur ? Relire les auteurs majeurs de la philosophie politique depuis Machiavel et Hobbes conduit à nuancer l'approche issue de l'historiographie dominante, qu'elle soit libérale ou républicaine. Sans vouloir figer des « langages » ou des discours homogènes, ce séminaire se proposera de revenir sur les enjeux philosophiques et politiques associés à la distinction entre liberté des Anciens et liberté des Modernes, en analysant les significations attachées par Machiavel, Hobbes, Locke, Montesquieu, au concept de liberté civile et politique.

Bibliographie indicative :

Modernes :

- Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1974, 2000, ch. XXI.
- Locke, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1992; trad. J.-F. Spitz, PUF, 1995, chap. 4 ; chap. 17 à 19.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, livres XI, XII, XV.

- Rousseau, *La Religion, la Liberté, la Justice. Un commentaire des « Lettres écrites de la montagne » de Rousseau*, B. Bernardi, F. Guénard et G. Silvestrini éd., Paris, Vrin, 2005, lettres VIII et IX.
- Rousseau, *Du contrat social*, B. Bernardi éd., Paris, GF-Flammarion, 2001, I, 6-8.
- Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, in *Ecrits politiques*, M. Gauchet éd., Paris, Gallimard, 1997.

Contemporains :

- Audard C., *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Paris, Gallimard, 2009.
- Pettit Ph., *Républicanisme*, trad. P. Savidan et J.-F. Spitz, Paris, Gallimard, 2004
- Skinner Q., *La Liberté avant le libéralisme*, trad. M. Zagha, Paris, Seuil, 2000
- Spitz J.-F., *La Liberté politique*, Paris, P.U.F., 1995.

Semestre 2

Enseignant :

Sujet

Bibliographie

M3/M4PHPO15/25 : Philosophie politique 6

Semestre 1 et 2

Enseignant : M. Pierre-Henri TAVOILLOT

GAUCHE/DROITE, ETC. Philosophie politique des clivages politiques contemporains.

Comment, dans une même cité, peuvent vivre des personnes en désaccord profond ? Le régime démocratique est le seul qui n'entend pas faire disparaître les différences, voire les divergences d'opinion, mais qui tente d'organiser et même d'institutionnaliser leur cohabitation pacifique. Ce pari pluraliste suppose que ces différences soient identifiées et reconnues et qu'elles disposent d'un statut juridique et politique d'expression. Le clivage gauche/droite émerge, comme on sait, dans la période révolutionnaire désignant les deux camps qui s'affrontaient dans l'hémicycle lors du vote sur le veto royal en septembre 1789. Par la suite, il prit la forme des « partis », dont la construction progressive atteint son apogée dans les années 1960/1970. Depuis leur déclin, le clivage structurant de la vie politique démocratique s'est brouillé : brouillage à gauche, brouillage à droite, mais aussi au centre et aux extrêmes. De nouvelles thématiques (le souci environnemental, la mondialisation, les revendications identitaires, les nouvelles technologies ...) ont perturbé les représentations que les idéologies politiques avaient d'elles-mêmes, engendrant une forme de confusion quant aux désaccords. Parfois, cette confusion peut déboucher sur une tentative radicale, à l'encontre du cadre démocratique lui-même.

Le travail du séminaire sera consacré à étudier la reconfiguration des clivages politiques, principalement en France et en Europe. Le premier semestre s'attachera à étudier la généalogie du clivage et les cartographies classiques « des gauches » et « des droites » (genèse des partis, destin des idéologies, ...). Le second semestre explorera les modalités et les perspectives de la reconfiguration en cours.

Un plan des séances et une bibliographie seront remis en début d'année. Ce séminaire exige une participation active et assidue des étudiants inscrits. En effet, en plus du suivi des séances, un travail de recherche en groupes sera demandé. La répartition des tâches et la constitution des groupes de travail se feront lors de la première séance de chaque semestre. La validation se fera à la fois par la remise d'un mini-mémoire intégré au travail collectif et par la participation à un workshop où seront présentés et discutés collectivement les travaux de recherche. Les étudiants dispensés d'assiduité doivent impérativement prendre contact avec moi dès le début de chaque semestre.

Début du séminaire : jeudi 17 septembre 2026

Contact : phtavoillot@gmail.com

Bibliographie distribuée en début d'année

M3/M4PHPO17/27 : Philosophie politique 8

Semestres 1 et 2

Enseignant : **Cécile Degiovanni**

Théorie du droit constitutionnel

Le droit constitutionnel constitue la charpente d'un régime donné, dans ses dimensions procédurales comme substantielles. D'un côté, la Constitution crée différentes institutions et fixe les règles que ces institutions doivent suivre en vue d'établir et de modifier les normes juridiques (lois, décrets, jugements, etc). L'article 49-3 de la Constitution de 1958, régulièrement à la une des journaux, est ainsi un exemple de règle constitutionnelle procédurale. D'un autre côté, la Constitution fixe différentes règles de fond que toutes les règles inférieures devront respecter dans leur contenu ; en France, tout texte infra-constitutionnel doit ainsi respecter la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Substantielles ou procédurales, toutes ces règles suscitent des questions politiques passionnantes, mais aussi des interrogations philosophiques qui ne le sont pas moins. Pourquoi la volonté du peuple, telle qu'elle s'exprime par ses représentants parlementaires, devrait-elle être encadrée par des règles constitutionnelles substantielles ? Est-il avisé de confier aux juges (règle procédurale) le pouvoir de censurer les lois votées par ce Parlement, et comment ces juges devraient-ils interpréter la Constitution ? Les référendums ou les assemblées citoyennes sont-ils des outils intrinsèquement plus démocratiques que la représentation électorale ? Chaque séance du séminaire se focalisera ainsi sur un objet distinct (l'Etat de droit, l'interprétation constitutionnelle, la séparation des pouvoirs le contrôle de constitutionnalité, le bicaméralisme, l'administration, la représentation, les partis politiques, les assemblées citoyennes...), et prendra la forme d'une discussion inspirée par la lecture de plusieurs textes.

Informations importantes :

- Les textes étudiés, dont la lecture est obligatoire, seront essentiellement anglophones et contemporains. La possibilité de faire le cours en anglais sera par ailleurs discutée lors de la première séance.
- Aucune connaissance juridique préalable n'est requise.
- Une formation antérieure en philosophie générale du droit, quoiqu'utile, n'est pas indispensable. Une rapide introduction sera faite lors de la première séance.

Bibliographie :

Pour chaque séance, les textes seront disponibles à l'avance sur Moodle. A titre d'exemples, voici les textes dont la lecture sera requise pour les séances

- sur le contrôle de constitutionnalité :

J. Waldron, « The Core of the Case against Judicial Review », *The Yale Law Journal*, 2006

R. Dworkin, *Freedom's Law*, Introduction, HUP, 1997

B. Ackerman, *We The People*, chap 7, HUP, 1993

S. Fredman, *Comparative Human Rights Law*, chap. 4, OUP, 1ère ed. 2018

- sur l'administration

P. Rosanvallon, *La légitimité démocratique: impartialité, réflexivité, proximité* (extraits), Seuil, 2010

B. Zacka, "Political theory rediscovers public administration", *Annual Review of Political Science*, 2022

J. Heath, *The Machinery of Government*, chap. 2, OUP, 2020

Par ailleurs, si vous souhaitez vous familiariser avec le droit constitutionnel positif avant de chercher à en faire la philosophie (démarche fort bienvenue quoique non-requise), de nombreux manuels sont disponibles. On recommande notamment celui de Michel Troper, Benoît Hamon et Pierre Brunet [le nom de ce dernier n'apparaîtra que sur les éditions les plus récentes de l'ouvrage], *Droit constitutionnel*, LGDJ. Outre une présentation de la Constitution de la Ve République, il comprend d'utiles développements de droit comparé et d'histoire du droit constitutionnel français.

4.3. TD de tronc commun

Les enseignements de tronc commun de M2 se composent de deux TD, un TD de lecture de textes à choisir entre deux groupes de TD, et un TD spécialisé, à choisir également entre deux groupes de TD.

4.3.1. TD de lecture de textes (UE 3)

Les étudiants choisissent entre deux groupes de TD.

M3/M4PHPO30 : Textes contemporains, groupe 1

Semestre 1

Enseignant : **Jean-Baptiste Juillard**

Le néo-républicanisme de Philip Pettit

Parmi les théories politiques contemporaines, le républicanisme occupe une place éminente, au point que l'on a pu parler, dans le monde anglophone, d'un véritable *republican revival*. Si la pensée républicaine remonte aux origines mêmes de la philosophie politique et demeure fortement associée à l'héritage antique, renaissant et moderne, elle connaît à la fin du XX^e siècle une reformulation décisive. C'est ce déplacement qu'exprime la notion de « néo-républicanisme », dont il faut mesurer à la fois la continuité avec la tradition républicaine classique et la nouveauté conceptuelle. Ce cours prendra la forme d'une lecture suivie de *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement* de Philip Pettit, ouvrage devenu incontournable depuis sa publication en 1997. En définissant la liberté comme non-domination plutôt que comme simple absence d'interférence, Pettit a profondément renouvelé les termes de la théorie politique républicaine et rouvert un débat majeur sur notre conception de la liberté politique. Cette lecture sera éclairée par d'autres textes de Pettit, afin de préciser les enjeux, les évolutions et les applications de sa théorie. Le cours s'attachera enfin aux discussions suscitées par le républicanisme de Pettit, à ses prolongements critiques et aux usages contemporains de la notion de non-domination.

Bibliographie :

- PETTIT Philip, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement* (1997), trad. P. Savidan et J.-F. Spitz, Paris, Gallimard, 2004.
- PETTIT Philip, *On the People's Terms. A Republican Theory and Model of Democracy*, Cambridge & New York, Cambridge University Press, 2012.
- MARTÍ José Luis et PETTIT Philip, *A Political Philosophy in Public Life. Civic Republicanism in Zapatero's Spain*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2010.
- AUDIER Serge, *Les théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004.
- AUDIER Serge, *La Cité écologique. Pour un éco-républicanisme*, Paris, La Découverte, 2020
- LABORDE Cécile, *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- LABORDE Cécile, *Français, encore un effort pour être républicains !*, Paris, Seuil, 2010.
- SKINNER Quentin, *La liberté avant le libéralisme* (1998), trad. M. Zagha, Paris, Seuil, 2016.

Semestre 2

Enseignant : **M. Pierre-Henri TAVOILLOT**

La question de l'Homme à l'âge (bio-)technologique

Le TD fonctionnera comme un atelier de lecture portant sur des textes contemporains qui seront fournis, commentés et discutés en séance. Les thématiques : différence homme/animal, droits des animaux, éthique de l'IA, éthique des robots, débats bioéthiques, neuroéthique, humanisme/antihumanisme/transhumanisme/posthumanisme, ...

Bibliographie

M3/M4PHPO30 : Textes contemporains, groupe 2

Semestre 1 et 2

Enseignant : **Théo Courdavault**

Parcours dans l'œuvre de Martha Nussbaum (Semestres 1 et 2)

Figure majeure de la philosophie morale et politique contemporaine, Martha Nussbaum a développé une œuvre singulière qui articule éthique des vertus, théorie des « capacités », philosophie des émotions et réflexion sur la démocratie. Ce TD se propose de parcourir cette œuvre à travers le commentaire d'extraits choisis, principalement en anglais. Nous nous attacherons en particulier à comprendre comment Nussbaum réhabilite le rôle des émotions dans la vie morale et politique, contre une tradition rationaliste qui les cantonne à de simples perturbations du jugement. Nous étudierons également l'apport de sa théorie des « capacités » au débat sur la justice sociale. La pensée de Nussbaum se construit aussi par un dialogue constant avec d'autres auteurs, qu'elle intègre, discute et crédite explicitement (Tagore, Rousseau ou les stoïciens par exemple) et ce TD sera l'occasion d'étudier certaines de ces sources. Une fois établis les grands principes théoriques qui guident sa pensée, nous

nous pencherons sur ses réponses à des problématiques plus spécifiques, telles que l'éducation démocratique, le handicap, ou la condition animale.

Bibliographie :

- M. Nussbaum, *Upheavals of thought : the intelligence of emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- M. Nussbaum, *Capabilités : comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, trad. Solange Chavel, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2024.
- M. Nussbaum, *La fragilité du bien : fortune et éthique dans la tragédie et la philosophie grecques*, trad. Roland Frapet et trad. Gérard Colonna D'Istria, Paris, Éditions de l'éclat, coll. « Polemos », 2016.
- M. Nussbaum, *Political emotions : why love matters for justice*, Cambridge, Mass. London, The Belknap Press of Harvard University Press, 2013.
- P. Goldstein, *Vulnérabilité et autonomie dans la pensée de Martha C. Nussbaum*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 2011.

4.3.2. TD spécialisé (UE4)

Les étudiants choisissent l'un des deux groupes de TD suivants :

M3/M4PHPO4A : TD spécialisé 1 : Philosophie de la guerre

Semestre 1 : Philosophie de la guerre. L'idée de guerre juste : les modèles classiques

Enseignant : Jean-Cassien Billier

Avec saint Augustin (IVe-Ve s.), la guerre juste naît d'une tension chrétienne : la violence est un mal, mais elle peut être permise pour réparer une injustice et rétablir la paix, à condition d'une cause juste et d'une droite intention. Thomas d'Aquin (XIIIe s.) en fixe les trois critères classiques : autorité légitime du prince, cause juste, intention droite. L'École de Salamanque — Vitoria et Suárez (XVIe s.) — laïcise et universalise la doctrine : elle l'applique à la conquête des Indes, discute la légitimité des titres, et esquisse une communauté internationale régie par le droit des gens. Avec Gentili puis Grotius (XVIe-XVIIe s.), la réflexion se sécularise nettement et migre du for de la conscience vers le droit : on distingue le *jus ad bellum* (droit de faire la guerre) du *jus in bello* (conduite dans la guerre), et l'on admet que la justice puisse être imparfaite des deux côtés. Chez Pufendorf, Wolff et Vattel (XVIIe-XVIIIe s.), la guerre devient une prérogative des États souverains égaux : avec Vattel la cause juste s'efface derrière la régularité juridique. Au XIXe siècle enfin, le positivisme juridique et le nationalisme achèvent ce mouvement : la guerre est traitée comme un droit reconnu de l'État, et la question morale de la justice de la cause cède la place à la seule réglementation de la guerre (Conventions de Genève de 1864, de La Haye à la fin du siècle), c'est-à-dire au *jus in bello* codifié plutôt qu'au *jus ad bellum*.

Bibliographie :

- Augustin, *Cité de Dieu*, traduction Jean-Yves Borlaud, Saint Augustin, Oeuvres, tome II, Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1998.
- Burke, Edmund, *First Letter on a Regicide Peace*, 1796, in *Revolutionary Writings*, éd. Iain Hampsher-Monk, Cambridge University Press, 2014
- Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, traduction Jean-Baptiste Neuens, GF-Flammarion, 2014.

- D'Aquin, Thomas, Somme théologique, IIa-IIae, question 40, « De bello », traduction française Aimon-Marie Roguet, Le Cerf, 2024.
- Gentili, Alberico, *Les trois livres sur le droit de la guerre (De iure belli libri tres, 1598)*, traduction, Dominique Gaurier, *Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique* (n° 30), Presses universitaires de Limoges, 2012.
- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit* (1820), §§ 324-340, traduction Jean-Louis Vieillard-Baron, GF-Flammarion, 2021.
- Kant, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle (Zum Ewigen Frieden)* traduction J. Gibelin, Vrin, 2013.
- Klüber, Johann Ludwig, *Droit des gens moderne de l'Europe* (1819), édition 1874, édition Hachette Livre - BNF - Gallica
- Rousseau, Jean-Jacques, *La Paix perpétuelle ? Extrait du projet de Paix Perpétuelle de Monsieur l'abbé de Saint-Pierre et Jugement sur la paix perpétuelle*, édité par Bruno Bernardi et Céline Spector, Vrin, 2025 ; *Principes du droit de la guerre*, édité par Bruno Bernardi et Gabriella Silvestrini, Vrin, 2014.
- Vitoria, Francisco de, *Leçons sur les Indiens et le droit de la guerre*, traduction Maurice Barbier, édition Droz, 1966.
- Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, traduction de P. Pradier-Fodéré, PUF, 1999, réed. 2012.
- Vattel, Emer de, *Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (1758), édition 1863, édition Hachette Livre - BNF - Gallica, Tome 1 et Tome 2.

Semestre 2: Philosophie de la guerre. L'idée de guerre juste : renouveau et controverses aux XX^e et XXI^e siècles

Enseignant : **Jean-Cassien Billier**

Au tournant de la guerre du Vietnam, la théorie de la guerre juste connaît un puissant regain, largement porté par Michael Walzer (dont *Just and Unjust Wars*, 1977, devient la référence), qui refonde une doctrine « classique » articulée autour de l'égalité morale des combattants et de la séparation stricte entre *ius ad bellum* et *ius in bello* — les soldats des deux camps combattent à armes morales égales, quelle que soit la justice de leur cause. Face à lui, le réalisme en relations internationales (héritier de Morgenthau, Waltz, Mearsheimer) conteste la pertinence même du vocabulaire moral : la guerre relève de l'intérêt national, de la puissance et de la structure anarchique du système international, non du juste et de l'injuste ; parler de « guerre juste » serait au mieux naïf, au pire un habillage idéologique. Il existe dans le même temps des justifications non-walzeriennes de la guerre juste : celle de Paul Ramsey, le réalisme chrétien de Jean Bethke Elshtain, ou encore la théorie de la présomption contre l'injustice de James Turner Johnson. Thématiquement, la *guerre de défense nationale* et la *guerre d'intervention au nom de l'humanité* demeurent des cas controversés de guerre juste, mobilisant notamment des théoriciens du nationalisme libéral d'un côté, du cosmopolitisme libéral de l'autre. À partir des années 2000, un nouveau courant bouleverse le champ : les révisionnistes — Jeff McMahan (*Killing in War*, 2009), David Rodin, Cécile Fabre, Helen Frowe — qui attaquent frontalement Walzer au nom d'une éthique individualiste dérivée du droit de légitime défense : ils nient l'égalité morale des combattants (celui qui se bat pour une cause injuste n'a pas le même droit de tuer que celui qui se défend), rapprochent la justice de la guerre de la responsabilité morale individuelle, et brouillent ainsi la frontière entre *ad bellum* et *in bello*. Les interventions post-2001 (Afghanistan, Irak 2003, « guerre contre le terrorisme », interventions humanitaires et responsabilité de protéger) nourrissent ces débats, tout comme les enjeux contemporains — drones, guerre asymétrique, ciblage, et désormais cyberconflits et

systèmes d'armes autonomes — qui reposent la question du combattant, de la proportionnalité et de la discrimination.

Bibliographie :

(Un ensemble d'extraits des textes en anglais et leur traduction en français sera fourni)

- Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962 ; rééd. 2004 ; *Penser la guerre*, Clausewitz, Gallimard, 1976.
- Canovan, Margaret, « Patriotism is Not Enough », *British Journal of Political Science*, Vol. 30, No. 3 (Jul., 2000), pp. 413-432.
- Elshaint, Jean Bethke, *Just War Against Terror*, Basic Books, 2003.
- Fabre, Cécile, *Cosmopolitan War*, Oxford University Press, 2012.
- Frowe, Helen, *The Ethics of War and Peace. An Introduction*, Routledge, 2022.
- McMahan, Jeff, *Killing in War*, Oxford University Press, 2009.
- Miller, David, *On Nationality*, Oxford University Press (Clarendon Press), 1995.
- Moore, Margaret, *The Ethics of Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- Morgenthau, Hans, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, 1948, rééd. MacGraw-Hill, 2005 ; In *Defense of National Interest*, Knopf, 1951.
- Ramsey, Paul, *The Just War: Force and Political Responsibility*, Charles Scribner's Sons, 1968 (rééd. Rowman & Littlefield, 2002)
- Rawls, John, *The Law of Peoples*, 1996 (*Le droit des gens*, traduction par Bertrand Guillaume, Paris, Esprit, 1998).
- Rodin, David, *War and Self-Defense*, Oxford University Press, 2003.
- Tamir, Yael, *Liberal Nationalism*, Princeton University Press, 1993 ; *Why Nationalism*, Princeton University Press, 2019
- Turner Johnson, James, *Can Modern War Be Just ?*, Yale University Press, 1984.
- Waltz, Kenneth, *Realism and International Politics*, Routledge, 2008.
- Walzer, Michael, *Just and Unjust Wars*, 1977, (*Guerres justes et injustes. Argumentation morale avec exemples historiques*, traduction par Simone Chambon et Anne Wicke, Gallimard « Folio Essais » rééd. 2001).

M3/M4PHPO4B : TD spécialisé 2

Semestre 1

Enseignant : **Jean-Baptiste Juillard**

Du droit de résistance à la désobéissance civile et incivile

Le bon fonctionnement de toute communauté politique suppose que l'obéissance à l'autorité publique, c'est-à-dire aux institutions et aux lois dont elle est garante, soit reconnue comme un devoir par les membres de la communauté civique. Toutefois, parce qu'aucun pouvoir ne saurait être tenu pour infaillible, cette obéissance ne peut être érigée en un principe absolu. C'est à partir de cette tension que l'on peut comprendre l'existence d'un « droit de résistance », inscrit notamment à l'article 2 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*. Réinscrite dans sa généalogie, la notion de droit de résistance apparaît comme une forme de légitimation de l'action politique contestataire, depuis les doctrines médiévales de la résistance au tyran jusqu'aux théories modernes du contrat et de la souveraineté populaire. Mais l'expression est elle-même problématique : que signifie exactement un droit dirigé contre l'autorité qui est ordinairement chargée de garantir le droit ? Peut-on encore invoquer

un droit de résistance sans reconduire les présupposés théologiques qui ont historiquement soutenu cette notion ? Ce cours propose d'interroger les transformations contemporaines de ces questionnements à partir du succès théorique et politique de la désobéissance civile, puis des discussions critiques sur son extension, amenant à la proposition complémentaire ou alternative d'une désobéissance dite « incivile ». Il s'agira de comprendre si ces notions prolongent en partie le droit de résistance, ou si elles modifient irrémédiablement sa grammaire et ses fondements normatifs. On examinera ainsi les critères permettant de distinguer résistance, désobéissance et révolution, notamment la question du recours à la violence, en portant une attention particulière aux formes de contestation qui revendiquent aujourd'hui une légitimité politique tout en transgressant l'ordre légal.

Bibliographie :

- BENTOUHAMI-MOLINO Hourya, *Le dépôt des armes. Non-violence et désobéissance civile*, Paris, Puf, 2015.
- CELIKATES Robin, « La désobéissance civile : entre non-violence et violence », *Rue Descartes*, vol. 77, n° 1, 2013, p. 35-51.
- COTTEREAU Marc, « Prendre au sérieux le droit de résistance à l'oppression contenu à l'article 2 de la DDHC », *Revue du droit public*, n° 5, 2019, p. 1327-1356.
- DELMAS Candice, *Le devoir de résister. Apologie de la désobéissance incivile*, trad. R. Théry, Paris, Éditions Hermann, 2022.
- DESMONS Éric, « Droit de résistance et histoire des idées », *Pouvoirs*, vol. 155, n° 4, 2015, p. 29-40.
- GROS Dominique Gros et CAMY Olivier (dir.), « Le droit de résistance à l'oppression », *Le Genre humain*, vol. 44, 2005.
- HAYES Graeme et OLLITRAULT Sylvie, *La désobéissance civile*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne* (1978), trad. J. Grossman et J.-Y. Pouilloux, Paris, Albin Michel, 2009.
- SPITZ Jean-Fabien, *John Locke et les fondements de la liberté moderne*, Paris, Puf, 2001.
- TURCHETTI Mario, « Droit de Résistance, à quoi ? Démasquer aujourd'hui le despotisme et la tyrannie », *Revue historique*, vol. 640, n° 4, 2006, p. 831-878.
- ZANCARINI Jean-Claude (dir.), *Le Droit de résistance XII^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS éditions, 1999.
- ZINN Howard, *Disobedience and democracy. Nine fallacies on law and order*, New York, Random House, 1968.

Semestre 2

Enseignant : **Théo Courdavault**

Philosophie de l'histoire : La question du progrès au XVIII^e siècle (Semestre 2)

Le XVIII^e siècle voit se développer une réflexion inédite sur le devenir historique de l'humanité, qui ne se limite pas à l'affirmation d'un progrès continu et nécessaire, mais interroge en profondeur les causes, la direction et le sens même du changement historique. Ce cours se propose d'étudier ce moment de la pensée à travers les textes de Condorcet, Ferguson, Rousseau, Kant ou encore D'Alembert, en s'attachant à dégager les différents modèles de causalité historique qu'ils mobilisent : providence, perfectibilité, ruse de la raison, ou encore dynamiques sociales et économiques. Nous nous interrogerons également sur la direction que ces auteurs assignent à l'histoire – progrès, corruption, stagnation, ou mouvement cyclique – et sur les critères qui permettent de la penser. Rousseau, en

particulier, offre une contestation vigoureuse de l'idée d'un progrès linéaire, en associant le développement des sciences et des arts à la corruption des mœurs. Nous verrons ainsi que la philosophie de l'histoire naissante au XVIIIe siècle ne se réduit pas à une célébration univoque du progrès, mais constitue un champ de tensions et de débats, où se joue une réflexion sur la nature humaine, la société civile et les fins de l'action historique.

Bibliographie :

- J.J. Rousseau, *Discours sur les sciences et les arts*, Paris, Garnier-Flammarion, coll. « G. F », 1971.
- J.J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2008.
- D' Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. « Textes et commentaires », 2000.
- A. Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, Lyon, ENS Éditions, coll. « La croisée des chemins », 2013.
- J.A.N. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain suivi de Fragment sur l'Atlantide*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1988.
- E. Kant, *Opuscules sur l'histoire*, trad. Stéphane Piobetta, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2014.
- B. Binoche, *Les trois sources des philosophies de l'histoire, 1764-1798*, Paris, Hermann Éd. du CIERL, coll. « Les collections de la République des lettres », 2013.

4.4. Séminaire commun de recherche (UE 6)

M3/4PHPO60 : Séminaire de recherche

La formation de Master II est complétée par six séances, destinées à l'ensemble des étudiants du M2, visant à leur donner un aperçu de la recherche avancée en philosophie politique ou en éthique. Chaque séance est organisée autour de l'exposé d'un chercheur qui présente un aspect de son travail et l'offre à la discussion. Le Master de Philosophie politique et d'éthique est en effet un master de recherche dont l'un des débouchés est la préparation d'une thèse de doctorat sous la direction d'un professeur ou d'un maître de conférences HDR, dans le cadre d'une équipe de recherche. Les séances organisées dans le cadre de l'UE 6 visent donc à permettre aux étudiants de Master 2 d'appréhender les exigences de la recherche en philosophie politique et en éthique. La participation à ces séances fait partie intégrante de la formation, la validation de l'UE est basée sur un contrôle de l'assiduité des étudiants.

Les six séances de l'année 2026-2027 auront lieu des mardis de 18 à 20h à la Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, amphithéâtre Georges Molinié (rez-de-chaussée). Le programme des séances est en cours d'élaboration et sera diffusé à la rentrée sur la page MOODLE du séminaire, où il importe de s'inscrire dès le début de l'année pour recevoir l'ensemble des informations et des documents.

5. JOURNÉES D'ÉTUDE, SÉMINAIRES ET COLLOQUES

La formation de philosophie politique et d'éthique du Master est adossée à l'Unité Mixte de Recherche Sorbonne Université/CNRS « Sciences, Normes, Démocratie » (UMR 8011), dir. Philippe Audegean,

qui comporte une composante de philosophie des sciences et de l'esprit et une composante de philosophie politique et d'éthique.

Cette équipe de recherche organise, au fil de l'année, des journées d'étude et des colloques, annoncés par voie d'affichage et sur le site internet de l'UMR (<https://snd.sorbonne-universite.fr>). Assister voire participer à ces manifestations scientifiques fait partie intégrante de la formation des étudiants de Master.

6. INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

Il est indispensable, dès la première année du Master, que les étudiants réfléchissent à leur devenir après le Master. Diverses voies sont envisageables, dont certaines s'amorcent au sein même du Master. Se reconnaître dans telle ou telle de ces voies peut en tout état de cause retentir sur certains choix dans les formations et les travaux correspondant aux années de Master, notamment concernant le choix du mémoire principal de M2. La présente brochure se borne à repérer trois de ces voies, parmi d'autres, offertes par l'UFR de philosophie aux étudiants issus de la spécialité Philosophie politique et éthique.

A. Comme toutes les autres spécialités du Master de philosophie, la spécialité « Philosophie politique et éthique » fournit aux étudiants l'approfondissement de leur culture philosophique nécessaire à une préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire (agrégation et Capes). Les étudiants qui envisagent de s'engager dans cette voie doivent en tenir compte, dès leurs années de master, dans le choix de tel ou tel de leurs séminaires (internes ou externes à la spécialité) et dans le choix du sujet de leur mémoire principal (M2).

B. Cette voie des concours de recrutement, à laquelle l'UFR consacre un effort tout particulier, ne saurait cependant être la seule perspective d'insertion professionnelle que les étudiants puissent envisager. A l'issue du Master 1, les étudiants intéressés par les métiers de l'édition numérique peuvent également présenter leur candidature au master professionnel « Conseil éditorial et gestion des connaissances numérisées », qui est une spécialité professionnelle interne au Master de philosophie et qui assure en un an (M2) aux étudiants sélectionnés (18 étudiants en moyenne) une formation directement professionnalisante. Des renseignements sur cette formation peuvent être trouvés ici : <http://master-conseil-edito.paris-sorbonne.fr>

C. Depuis 2011-2012 existe également un Master de formation aux métiers de l'entreprise, qui n'est accessible sur dossier qu'après un master complet (M1&2) sur contrat de professionnalisation. Des informations sur ce master peuvent être trouvées ici : https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-philosophie-metiers-du-management-et-de-l-administration-des-entreprises-MPHIL1L_609/m2-philosophie-metiers-du-management-entreprises-en-fc-M2PH09_19.html

7. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le parcours de formation proposé par la spécialité de Master « Philosophie politique et éthique » encourage fortement les étudiants à prévoir, dans leurs années de Master, au moins un semestre d'études à l'étranger. *Il est cependant fortement conseillé aux étudiants intéressés par une telle démarche de*

l'envisager plutôt en M2 qu'en M1, car l'année de M1, la plus lourde en enseignements, est une année de mise à niveau et de spécialisation en philosophie politique et en éthique, alors que l'année de M2, centrée sur la production du mémoire de recherche, s'accommode beaucoup mieux d'un suivi à distance par le directeur de mémoire.

Pour tout renseignement sur les échanges ERASMUS et hors ERASMUS, contactez la responsable des échanges internationaux pour l'UFR, Cécile Degiovanni, cecile.degiovanni@sorbonne-universite.fr

Voir également, pour la liste des destinations proposées, la page du site de la Faculté des lettres : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/partenariats-universitaires>